ONTARIO PARKS

Michipicoten Post and Michipicoten Island

Management Options

Ontario

Copies of this publication are available from the Ministry of Natural Resources offices at the following locations:

Ontario Parks
Northeast Zone Office
199 Larch St., Suite 404
Sudbury, ON
P3E 5P9
Tel: (705) 564 3165

Park Superintendent
Lake Superior Provincial Park
P.O. Box 267
Wawa, ON
P0S 1K0
Tel: (705) 856 2284

Wawa District Office
Hwy 101, PO Box 1160
Wawa, ON
P0S 1K0
Tel: (705) 856 2396

Sault Ste. Marie District Office
64 Church St.
Sault Ste. Marie, ON
P6A 3H3
Tel: (705) 949 1231

This publication is also available on-line at: **www.ontarioparks.com**

© 2004 Queen's Printer of Ontario
Printed in Ontario, Canada

Cover Photo: Michipicoten Island – North Shore
Inset Photo: Michipicoten Post – Driftwood Beach

51904
(0.15 k P.R., 26 07 04)
ISBN 0-7794-6539-3

Cette publication est également disponsible en français

Approval Statement

I am pleased to approve the management options document for the development of the Michipicoten Post Provincial Park and Michipicoten Island Provincial Park management plans.

The purpose of this management options document is to:

- *present to the public the proposed policy direction for Michipicoten Post and Michipicoten Island Provincial Parks, as specified in the policies and related directives of the Ministry of Natural Resources (MNR), Ontario Parks and Ontario's Living Legacy Land Use Strategy (1999)*
- *outline management topics and options, including zoning within Michipicoten Post and Michipicoten Island Provincial Parks*
- *seek and reflect public input on the management topics and options*

Once the review of public consultation is complete, the planning team will review and summarize the comments received. Based on this information, a preliminary management plan will be prepared for each park and will include the preferred management approaches.

A. Ireland-Smith

Adair Ireland-Smith
Managing Director
Ontario Parks

July 5/04
Date:

Table of Contents

1.0 ***Background*** 1

1.1 Michipicoten Post 1
1.2 Michipicoten Island 1
1.3 Ontario Parks Goal, Objectives and Principles 1
1.4 Park Classification and Zoning 3
1.5 Developing Management Options 6

2.0 ***Management Options*** 6

2.1 **Michipicoten Post Management Options** 6
1. Should the park access road and Driftwood Beach parking lot be upgraded and maintained? 6
Option A 6
Option B 6
2. Should a parking lot be developed near Highway 17? 7
Option A 7
Option B 7
3. Should a formally recognized access point be provided at the Historic Trading Post? 7
Option A 7
Option B 7
4. Should an information kiosk be developed within the park? 7
Option A 7
Option B 8
5. Should boat-in campsites be developed? 8
Option A 8
Option B 8
6. What zones should be designated within Michipicoten Post Provincial Park? 8

2.2 **Michipicoten Island Management Options** 11
1. Should a trail system be developed on Michipicoten Island? 11
Option A 11
Option B 11
2. Should a canoe route system be developed within Michipicoten Island Provincial Park? 11
Option A 11
Option B 12
3. Should Michipicoten Island Provincial Park permit additional commercial outpost activity? 12
Option A 12
Option B 12
4. What zones should be designated within Michipicoten Island Provincial Park? 12
Option A 12
Option B 13
5. Visitor safety 14

3.0 ***Your Personal Invitation*** 14

Table of Figures

Figure 1. Regional Context Map 2
Figure 2. Michipicoten Post Zoning 10
Figure 3. Michipicoten Island Zoning: Option A 15
Figure 4. Michipicoten Island Zoning: Option B 16

1.0 Background

The *Michipicoten Post and Michipicoten Island Background Information -Executive Summary-* provides additional information for the parks and their values. This information will assist readers in their decisions regarding the management options for Michipicoten Post and Michipicoten Island provincial parks.

1.1 Michipicoten Post

Michipicoten Post Provincial Park is an historical class park. *Historical parks are areas selected to represent the distinctive historical resources of the province in open space settings, and are protected for interpretative, educational and research purposes (OMNR 1992).* Michipicoten Post Provincial Park was originally established as Michipicoten Wilderness area in May of 1971. In June of 1982 it was regulated as a provincial park under the *Provincial Parks Act* (Ontario Regulation 429/82). The park encompasses 289 hectares.

The Post is located on the Michipicoten River mouth delta on the eastern shore of Lake Superior (Figure 1). The sandy delta was formed in a glacial spillway and is set in the typically rocky Lake Superior shoreline. This delta offers one of the largest (1.5 kilometres), accessible and scenic beaches on Superior. The park's mixed deciduous and coniferous forests are representative of the transition between the Great Lakes–St. Lawrence and the Boreal Forest Regions. Lake Superior moderates the area's climate resulting in cooler summer and milder winter temperatures. This moderating influence also provides a high incidence of lake effect summer fog and winter snowstorms. The delta has an extensive history of habitation, travel and trade by both Aboriginal and European people. It was a focal point for northern, southern and interior Ontario travel routes. The park's natural features include provincially rare and regionally significant plants, seasonal habitats for nesting and migratory birds including bald eagles and a scenic landscape on Lake Superior.

1.2 Michipicoten Island

Michipicoten Island Provincial Park is a natural environment class park. *Natural Environment parks incorporate outstanding recreational landscapes with representative natural features and historical resources to provide high quality recreational and educational experiences (OMNR 1992).* The park boundary encircles Michipicoten Island and all lands and water extending 2.5 kilometres off shore encompassing 36,471 hectares. It was regulated in 1985 under the *Provincial Parks Act* (Ontario Regulation 45/85).

Michipicoten is the third largest island in Lake Superior. It is located in the lake's north eastern corner (Figure 1). Michipicoten and surrounding islands and much of the Lake Superior basin were formed by volcanic activity that occurred in few other places in the Province. Volcanic and glacial events and weathering created remarkable geological features associated with the island. The park's mixture of deciduous and coniferous forests is representative of the transition between the Great Lakes–St. Lawrence and the Boreal Forest Regions. The island harbours a variety of provincially and regionally significant plants and animals including arctic relics and one of the southernmost populations of Ontario's woodland caribou. The park provides an ideal environment for studying plants and animals due to its isolated location and the absence of industrial and other land uses. Aboriginal myths and past activities on the island such as small-scale copper mining, commercial fishing, trapping and lighthouse operation since the 1800's enhance the cultural significance of the park.

There are privately and federally owned land holdings located within the park boundary. Park visitors travel along and explore the parks' island shorelines, bays and natural harbours. The patented land and federally owned properties are located in areas that are commonly used by park visitors. The private landowners and the Federal Government will be consulted through the park management planning process.

Michipicoten Post and Michipicoten Island Provincial Parks are located within Ontario's Living Legacy's Great Lakes Heritage Coast (GLHC) Signature Site. The GLHC is a magnificent sweep of shoreline stretching from Port Severn on eastern Georgian Bay to Pigeon River on western Lake Superior. Located within this signature site, the Michipicoten Post and Michipicoten Island Provincial Park management plans will identify initiatives to manage these important protected areas.

1.3 Ontario Parks Goal, Objectives and Principles

The goal of the Ontario Parks system is:
To provide a variety of outdoor recreation opportunities and to protect significant natural, cultural, and recreational environments in a system of parks.

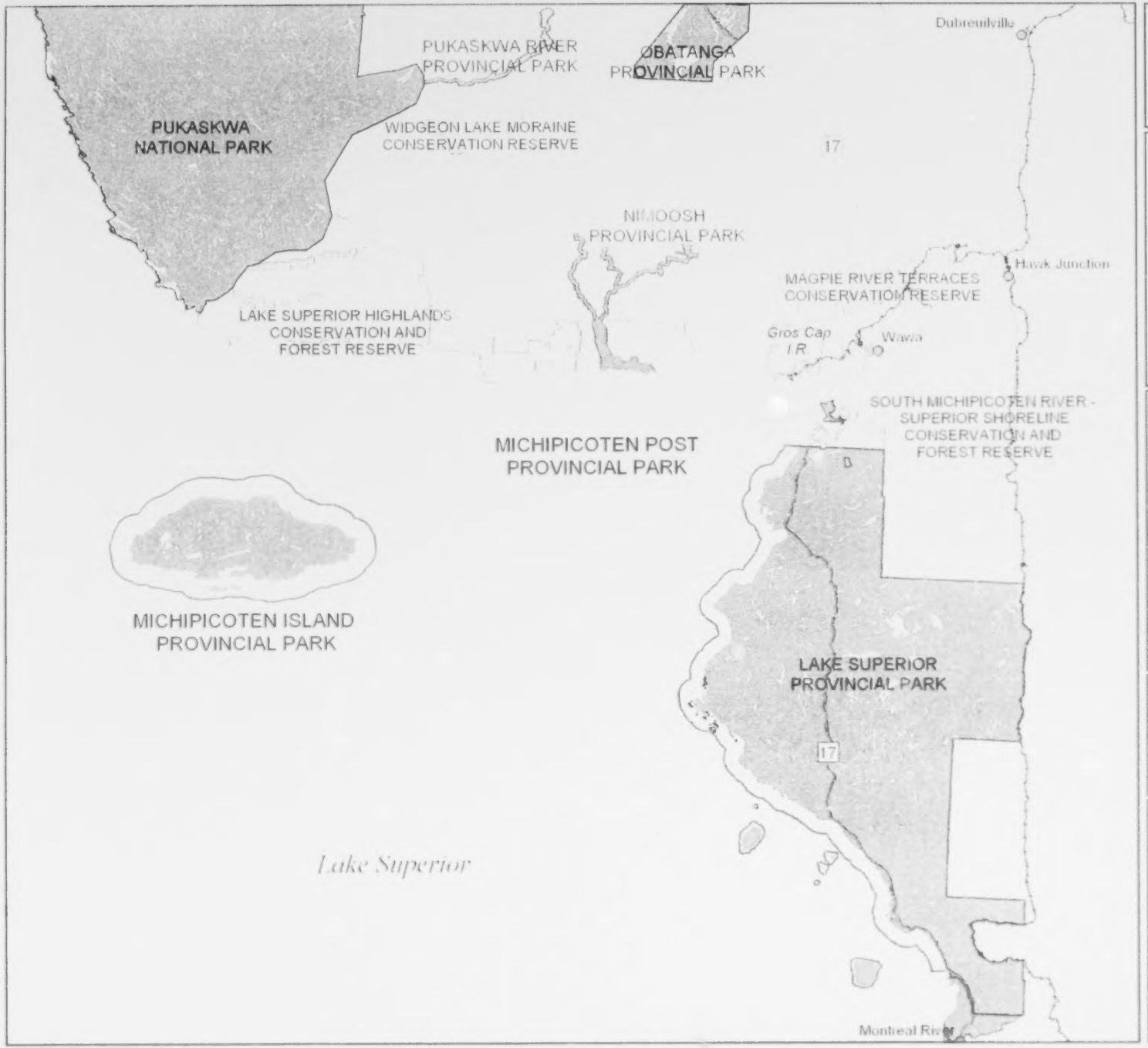

Figure 1 - Regional Context

Legend

- Town
- Primary Road
- Railway
- Waterbody
- First Nations
- Provincial / National Park
- Conservation Reserve
- Forest Reserve

10 0 10 Kilometers

Projection: UTM Zone17 NAD83

DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS

Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20,000.

This map is available only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, locations of features, nor as a guide to navigation. This map may contain cartographic errors or omissions.

Map Compiled By:
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
July 12, 2004

Ontario

2004 Queen's Printer for Ontario

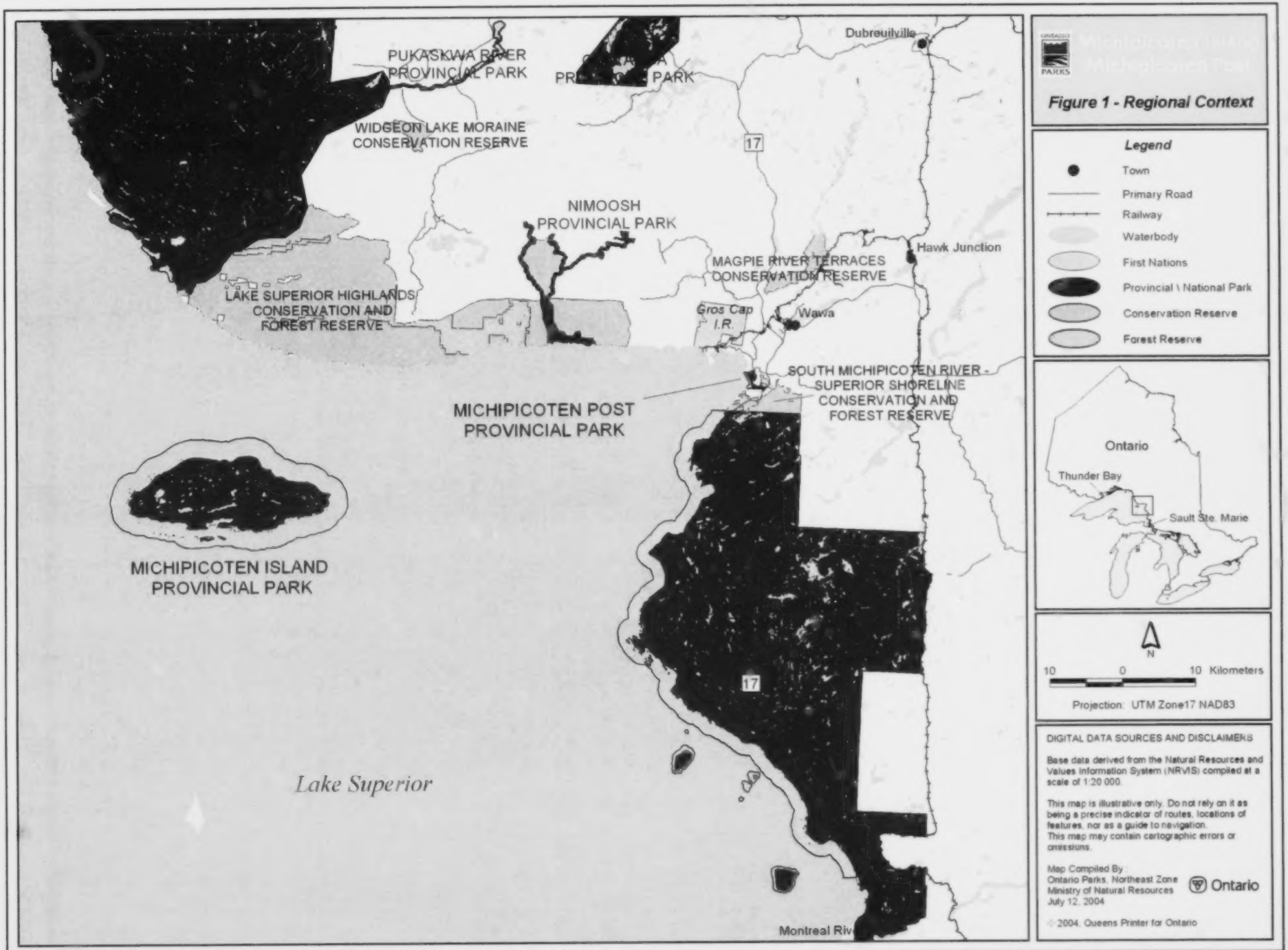
PUKASKWA RIVER PROVINCIAL PARK
WIDGEON LAKE MORAINE CONSERVATION RESERVE
NIMOOSH PROVINCIAL PARK
LAKE SUPERIOR HIGHLANDS CONSERVATION AND FOREST RESERVE
MAGPIE RIVER TERRACES CONSERVATION RESERVE
Gros Cap I.R.
Wawa
Hawk Junction
Dubreuilville
17
SOUTH MICHIPICOTEN RIVER - SUPERIOR SHORELINE CONSERVATION AND FOREST RESERVE
MICHIPICOTEN POST PROVINCIAL PARK
MICHIPICOTEN ISLAND PROVINCIAL PARK
Lake Superior
Montreal Riv
Figure 1 - Regional Context
Legend
Town
Primary Road
Railway
Waterbody
First Nations
Provincial \ National Park
Conservation Reserve
Forest Reserve
Ontario
Thunder Bay
Sault Ste. Marie
N
10 0 10 Kilometers
Projection: UTM Zone17 NAD83
DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS
Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20 000.
This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, locations of features, nor as a guide to navigation.
This map may contain cartographic errors or omissions.
Map Compiled By:
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
July 12, 2004
Ontario
© 2004, Queens Printer for Ontario

Four objectives are derived from this goal.

1. Protection: *To protect provincially significant elements of the natural and cultural landscape of Ontario.*

2. Recreation: *To provide outdoor recreation opportunities ranging from high-intensity day-use to low-intensity wilderness experiences.*

3. Heritage Appreciation: *To provide opportunities for exploration and appreciation of the outdoor natural and cultural heritage of Ontario.*

4. Tourism: *To provide Ontario's residents and out-of-province visitors with opportunities to discover and experience the distinctive regions of the province.*

Nine principles guide the management of the Ontario Provincial Park System and contribute to the achievement of the four program objectives.

1. *Permanence:* The provincial park system is dedicated for all time to the present and future generations of the people of Ontario for their healthful enjoyment and appreciation.

2. *Distinctiveness:* Provincial parks provide a distinctive range of quality outdoor recreation experiences, many of which cannot be provided in other types of parks; for example, wilderness travel and appreciation.

3. *Representation:* Provincial parks are established to secure for posterity representative features of Ontario's natural and cultural heritage. Wherever possible, the best representations of our heritage will be included in the park system.

4. *Variety:* The provincial park system provides a wide variety of outdoor recreation opportunities, and protected natural and cultural landscapes and features.

5. *Accessibility:* The benefits of the system will be distributed as widely as possible geographically and as equitably as possible socially so that they are accessible to all Ontario residents.

6. *Co-ordination:* The provincial parks system will be managed to complement, rather than compete with, the private sector and other public agencies.

7. *System:* Individual provincial parks contribute to the overall objectives of the provincial parks system; all objectives may not be met in each park. The park system, rather than the individual parks, provides the diversity of experiences and landscapes that are sought.

8. *Classification*: No individual park can be all things to all people. Park classification organizes Ontario's provincial parks into broad categories, each of which has particular purposes and characteristics as well as distinctive planning, management and visitor services.

9. *Zoning:* Ontario's provincial parks are zoned on the basis of resource significance and recreational potential; various types of zones ensure that users get the most out of individual parks. Planning and management policies appropriate to each zone type are applied consistently throughout the parks system.

1.4 Park Classification and Zoning

No one park can be all things to all people. Therefore, a variety of different parks are provided to achieve the four objectives. Distinctive park environments and recreation experiences are provided through six classes of parks. Each provincial park in Ontario falls into one of these classes.

Wilderness Parks are substantial areas where the forces of nature are permitted to function freely and where visitors travel by non-mechanized means and experience expansive solitude, challenge, and personal integration with nature. Wilderness parks contribute principally to the achievement of protection, recreation, and heritage appreciation.

Nature Reserves are areas selected to represent the distinctive habitats and landforms of the province. They are protected for educational purposes, as gene pools for research to benefit present and future generations and for their intrinsic value to society.

Historical Parks are areas selected to represent the distinctive historical resources of the province in open space settings, and are protected for interpretive, educational and research purposes.

Natural Environment Parks incorporate outstanding recreational landscapes with representative natural features and historical resources to provide high quality recreational and

educational experiences. Natural environment parks contribute to the achievement of all four objectives.

Waterway Parks incorporate outstanding recreational water routes with representative natural features and historical resources to provide high quality recreational and educational opportunities.

Recreation Parks are areas which support a wide variety of outdoor recreational opportunities for large numbers of people in attractive surroundings.

Park classification and zoning provide direction for the type and extent of management. Classification is the framework for the types of zones within a park (Table 1). Park zoning permits further refinement in the development of alternatives by setting limits on the range of management activities that can be considered in a park. Prescriptions for activities are described in *Ontario Provincial Parks: Planning and Management Policies* (1992) and *Ontario's Living Legacy Land Use Strategy (*1999). This approach allows for a general consistency across the Ontario Parks system.

Five different types of zones for Michipicoten Post and six different zones for Michipicoten Island can be considered for management planning (Table 1):

Natural Environment (NE) Zones include natural landscapes, which permit the minimum level of development required to support low-intensity recreational activities. Development is limited to backcountry campsites, portages, necessary signs and minimal interpretive facilities.

Development (D) Zones contain areas that support intensive car camping and day-use activities. They constitute a relatively small portion of most parks. Development may include roads, visitor control structures, beaches, picnic areas, car campgrounds, commercial service facilities, and orientation, interpretive, educational, research and management facilities.

Wilderness (WI) Zones include wilderness landscapes of appropriate size and integrity to protect natural and cultural values, and to support extensive types of backcountry recreation, such as canoeing or hiking. Development is limited to wilderness (backcountry) campsites, portages, trails and signs necessary for route identification. Wilderness campsites are accessed by non-motorized boats (e.g. canoes and kayaks) and by hiking; established at a very low density; and offer primitive levels of facility development (designated fireplaces and pit privies), in keeping with the character of the landscape that the zone protects.

Nature Reserve (NR) Zones protect provincially significant earth and/or life science features within a park in which a minimum of development is permitted. Development is generally restricted to trails, necessary signs, interpretive facilities (where warranted) and temporary research and management facilities.

Historical (H) Zones encompass provincially significant cultural resources. They generally focus on a specific site (e.g. occupation site, building) and that site's relationship to the surrounding landscape, so they may include related lands or water around the main feature. Development is limited to trails, necessary signs, interpretive, educational, research and management facilities and historical restoration or reconstruction where appropriate.

Access (A) Zones serve as staging areas, a means of both providing and regulating use in areas of the park geared towards extensive recreation. Generally, development is limited to roads, visitor control structures and group campgrounds. Provision may be made for limited orientation, interpretive or educational facilities, though generally more for self-use rather than through structured personal service. Limited facilities for research and park management may be present.

Table 1: Zone possibilities by park class

	PARK ZONES					
	NE	D	WI	NR	H	A
PARK CLASS						
Wilderness			*	*	*	*
Nature Reserve				*	*	*
Historical	*	*		*	*	*
Natural Environment	*	*	*	*	*	*
Waterway	*	*	*	*	*	*
Recreation	*	*		*	*	*

Table 2: Potential activities by park zones within historical and natural environment class parks
(For more details refer to Ontario Provincial Parks Planning and Management Policies (1992) and *Ontario's Living Legacy Land use Strategy* (1999))

ACTIVITIES AND FACILITIES	Permitted activities and facilities in parks by zone										
	Historical class parks					Natural Environment class parks					
ZONES	NR	NE	HI	A	D	WI	NR	NE	HI	A	D
All Terrain Vehicles				M[p]	M[p]					M[p]	M[p]
Aircraft Landing:											
Commercial tourism		M		M				M		M	M
Private				M						M	
Boating (power):											
Commercial			M[a]	M	M			M	M[a]	M	M
Private				M	M			M		M	M
Campgrounds:											
Car				M	M					M	Y
Boat-in/walk-in				M	M	M		M		M	M
Group				M	M					M	M
Back-country		M				Y		Y			
Canoeing/kayaking	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Demonstration areas (i.e. logging exhibits, etc)			M[a]						M[a]		M
Hiking	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Historical appreciation – self guided			Y			Y	M	Y	M	M	Y
Horseback riding – trail		M	M[a]	M	M	M		M	M[a]	M	M
Mountain biking – designated trails		M		M	M	M		M		M	M
Nature appreciation – self guided	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Orienteering	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Outfitting services										M	M
Outpost camp (commercial)						M		M			
Painting/photography	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Picnic grounds		Y	M	M	Y				M	Y	Y
Playgrounds		M			M						M
Recreation programs (organized)		M	M[a]		M				M[a]	M	M
Resorts/lodges		M	M[a]		M				M[a]		M
Restaurants		Y	M[a]		Y				M[a]		M
Rock climbing		M		M	M	M		M		M	M
Sailing & Sailboarding	M	M	M	M	M	M	M	Y	M	M	Y
Scuba and skin diving	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Cross-country skiing/showshoeing	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Snowmobiling		M		M	M			M		M	M
Spelunking (cave exploration)		M		M	M	M		M		M	M
Sport fishing	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Sport hunting		M[p]						M[p]			

Legend

Y normally encouraged in this zone
M may be encouraged in certain zones where deemed appropriate
blank not compatible with this zone; if now existing, a non conforming use to be phased out
M[a] may be encouraged if authentic to the historical zone
M[p] may be permitted if supported in management plan

1.5 Developing Management Options

Management options are identified from the assessments of park values. These options must conform to the policy direction, identified in *Ontario Provincial Parks: Planning and Management Policies* (1992) and *Ontario's Living Legacy Land Use Strategy* (1999).

Life science, earth science and cultural and recreational studies provide the assessments of each park's potential to contribute toward the achievement of Ontario Parks' four program objectives.

Management options are proposed based on constraint and capability analysis with consideration for potential issues associated with the parks. Plan options identify activities and zoning (Table 2) to show a variety of alternate management strategies. These reflect different emphasis for the protection of park values while offering a range of recreational uses. Visitor safety is a priority.

Criteria for the identification of specific zones are provided in the *Ontario Provincial Parks Planning and Management Policies (1992)*. By defining a zone, certain planning, development and management policies are assumed. The presence or absence of a zone in any park is determined by the philosophy and objectives of that class of park.

Management planning options take into consideration:

i. Potential benefits and negative impacts on park values, recreation, visitor safety and local socio-economic effects;

ii. Park policies and guidelines consistent with *Ontario Provincial Parks: Planning and Management Policies* (1992) and *Ontario's Living Legacy Land Use Strategy* (1999); *and,*

iii. The feasibility of proposals in relation to market analysis, resource characteristics, and the costs associated with park management, development and operation.

2.0 Management Options

The following management options discussion addresses a variety of ideas including park zoning and appropriate levels of protection and recreation. These options provide readers an opportunity to evaluate ideas and concerns about potential management direction. Readers are encouraged to consider the options that are presented under a series of questions about park management with the understanding that each has the potential to influence other management decisions. Zoning, for example, provides predetermined levels for protection and permitted recreation uses. Readers can contribute to the discussion of management direction by identifying their ideas and alternate management options.

2.1 Michipicoten Post Management Options

1. Should the park access road and Driftwood Beach parking lot be upgraded and maintained?

The existing access road into Michipicoten Post Provincial Park is in need of improvement and ongoing maintenance. It extends approximately two kilometres west from the Trans Canada Highway (Highway 17) to the Driftwood Beach parking lot. The road is not regulated as part of the park. It provides access to both the park and to private land. Composed of sand and gravel, this road is susceptible to run off. The road is not maintained during the winter.

Option A

Upgrade and maintain the Driftwood Beach parking lot and access road

The Driftwood Beach parking lot and the park's access road would be upgraded and maintained. Driftwood Beach is a popular recreation spot for park users. This option would require a higher level of service for the access road, Driftwood Beach parking lot and Driftwood Beach. The parking lot may also serve as the trailhead for an interpretive trail to the historic trading post site. With improved access, it is recommended that appropriate measures be taken to restrict off road vehicle access to Driftwood Beach and the coastal forest. The uses described in this option are permitted within access or development zones. Maintaining access to the Driftwood Beach parking lot corresponds with the zoning option A1 (Figure 2).

Option B

Do not upgrade and maintain the Driftwood Beach parking lot and park access road

The existing road condition does not deter park use. This option does not support improvements to the access road or parking lot. This option would eventually result in unsafe road conditions. Signage would be provided to inform visitors that the road is not maintained. The road would

remain open and park visitors would use the access at their own discretion.

2. Should a parking lot be developed near Highway 17?

People use the park during the winter months for cross-country skiing and snowshoeing. Park visitors park along Highway 17 as the park's access road is not maintained. Snowmobile use has not been documented within the park.

Option A
Develop a parking lot near Highway 17
A new parking lot would be developed at the eastern limit of the park. Located adjacent to Highway 17 the parking lot would be approximately two kilometres from Driftwood Beach, the high-use area of the park. The parking lot would provide access throughout the year. An access point at this location would provide safe parking during the winter months. The development of a parking lot adjacent to Highway 17 is permitted in an access or development zone. The development of this parking lot corresponds with the zoning option A2 (Figure 2).

Option B
Do not develop a parking lot near Highway 17
This parking lot is not essential for continued use of the park. The parking lot would not provide direct access to Driftwood Beach or the historic trading post.

3. Should a formally recognized access point be provided at the Historic Trading Post?

Michipicoten Post Provincial Park was regulated as an historical park to protect and promote its significant values and features. The park currently has no facilities directed towards visitor education and heritage appreciation.

Option A
Provide a formally recognized access point at the historic trading post
Some visitors currently access the park via the Michipicoten River at the site of the former trading post. As an alternate to vehicle access this option would provide direct access to the former trading post. There are currently no facilities at this location and there is no information identifying the park or its values.

During its time at the Michipicoten Post the Hudson's Bay Company maintained docking facilities along the Michipicoten River. The Michipicoten River and the docking facilities provided the only access for the former post. Docking facilities would improve access and visitor safety and minimize bank erosion along the steep riverbank. The water channel along the post's northern limit is narrow and shallow. Canoes and kayaks and other personal and non-motorized watercraft easily navigate the waterway. Motorized watercraft would need to be operated with care.

The development of a docking (as described above) structure associated with the historic post may be permitted within historical, access or development zones. Establishing a recognized access point at the historic trading post would correspond with the zoning options A3 and H2 (Figure 2).

Option B
Do not provide a formally recognized access point at the historic trading post
Development of a docking facility and increased activity at the former trading post may result in unnecessary degradation of the historic site. Looting of the site is another management concern.

Signage would be provided to ensure park visitors are aware of the provincial park. The information provided should include park rules and regulations.

4. Should an information kiosk be developed within the park?

Michipicoten Post Provincial Park was regulated as an historical park to promote protection and appreciation of values and features associated with Aboriginal use, European exploration and the fur trade. The park currently has no facilities directed towards visitor education and appreciation associated with the site's historical significance.

Option A
Develop an information kiosk within the park
An information kiosk would be developed at one or more of the park's access points. The kiosk would consist of information boards focusing on traditional Aboriginal use of eastern Lake Superior, European exploration of interior Canada and the fur trade, the importance of the Michipicoten Trading Post, and other related themes. An interpretive trail may be developed to

complement the kiosk by providing additional information boards. The trail may be developed to connect the historic post, Driftwood Beach and one or more access points.

The development of the information kiosk (and interpretive trail) is permitted within historical, access or development zones. Interpretive trails are permitted within all zones. The development of an information kiosk would occur at one or more of the proposed access zones (A1 and A2) or at the proposed historical zone encompassing the historic trading post (Figure 2).

Option B

Do not develop an information kiosk within the park

Providing more information about pre-contact and historic values and features would increase awareness of this important aspect of Ontario's cultural heritage. However, providing an information kiosk may increase the incidence of disturbance at the historic site. The kiosk and interpretive trail may increase visitor use of the area and further impact park values and features. Looting of the site is another management concern.

Interpretive facilities could be provided elsewhere, promoting tourism opportunities for local businesses. One such example occurs at the Harry McCluskie Municipal Marina approximately 40 metres across the Michipicoten River from the former post site. There is an under-utilized building at the marina that could provide adequate visitor information services while providing a location to manage water access to the Michipicoten River and the former trading post site or Driftwood Beach. The marina also contains picnicking facilities including a roofed pavilion, which are underused.

5. Should boat-in campsites be developed?

Kayaking and canoeing are becoming more popular on Lake Superior and on the Michipicoten River. There is a limited capacity for shore camping opportunities in Michipicoten Bay. Paddlers often begin and end their trips in this area. Many paddlers travelling along Lake Superior are looking for a place to camp.

Option A

Boat-in camping would be permitted

There is a growing interest in travel along the Lake Superior coastline. Boat-in campsites would provide a destination and relief to those travelling along Lake Superior and the Michipicoten River. The park would support approximately three boat-in campsites that would be accessible from Lake Superior at the southern end of Driftwood Beach. Camp sites would be located inland from the beach, sheltered in the park's forested area. This option would require the development and continued maintenance of the camping area. Boat-in camping is permitted in access and development zones. This management option corresponds with the zoning option A4 (Figure 2).

Option B

Boat-in camping would not permitted

Campsites would not be established and the park would not provide boat-in camping opportunities. New facilities within the park would compete with local businesses that benefit from providing overnight services for visitors.

6. What zones should be designated within Michipicoten Post Provincial Park?

Michipicoten Post was classified as an historical provincial park with the intention of protecting and promoting its significant cultural values and features. Park zones provide appropriate management direction for park use reflective of the park's significant heritage and recreation potential. Historical provincial parks allow the designation of five zone types (Table 1). The park currently does not have zoning.

The recreational activities that are permitted change with each zone type. Readers are reminded to refer to the permitted activities table (Table 2) when considering zoning options. A map (Figure 2) is provided to illustrate the zoning options. It will allow readers to view the zones in relation to each other and within the context of the overall park. The zoning options presented here for Michipicoten Post Provincial Park include historical, access and natural environment zones.

Historical (HI) Zones

Historical zones in historical parks may permit various recreational activities including canoeing and kayaking, hiking, self-guided historical appreciation, nature appreciation, nature viewing, cross-country skiing, snowshoeing and sport fishing. Snowmobiling, All-Terrain Vehicle (ATV) use, camping and mountain biking would not be permitted in this zone. Two potential historical zones have been identified.

H1-Undesignated park land

The park's land base has experienced a considerable history of Aboriginal and European

habitation and use. The park's historical significance can not be isolated to one particular area of the park. Although the vast majority of activity occurred along the Michipicoten River, other activities in the surrounding areas provided the necessary resources for survival. Therefore, the land that is not designated as any other zone would be designated an historical zone. This zone would exclude all access zones and zones requiring more specific management direction. This zone would permit the development of information kiosks and interpretive trails.

H2-Hudson's Bay Company trading post
An historical zone would be designated at the former trading post. This zone would provide more detailed management for the historic trading post. This zone would permit the development of an information kiosk, docking facilities, and an interpretive trail.

Access (A) Zones
The park is reached by an existing gravel road leading from the Trans Canada Highway and by water from Lake Superior and the Michipicoten River. The park's access road is not currently maintained. This lack of maintenance does not discourage recreation in the park but forces winter users to park along Highway 17. Four potential access zones have been identified.

A1-Driftwood Beach parking lot
This zone would encompass the Driftwood Beach parking lot and a small area for a potential information kiosk. This option would be dependent on the improvement and maintenance of the park's access road. This zone would permit the improvement of the parking lot and the development of an information kiosk. It would provide an access point for Driftwood Beach and the historic trading post with the development of an interpretive trail. This access zone would ensure that visitors entering the park by road are aware of the park and its values.

A2-Park entrance adjacent to Highway 17
This access zone would be located at the road entrance to the park, approximately two kilometres from Driftwood Beach. This zone would permit the development of a parking lot near to Highway 17 at the park's eastern limit. A parking lot at this location would provide easier access to parking during the winter months. This access zone would ensure that visitors entering the park by road are aware of the park and its values.

A3-Historic trading post channel
This zone would encompass the shallow waterway that flows past the northern boundary of the former trading post. This option would continue to provide park visitors direct access to the historic site from the Michipicoten River. This access zone would permit the development of a floating dock (in association with an information kiosk) and would permit access to the docking facilities by motorized and non-motorized watercraft. This access zone would ensure that visitors entering the park from the river are aware of the park and its values.

A4-South end of Driftwood Beach and the coastal forest
This access zone would be located at the southern end of Driftwood Beach and the coastal forest. This zone would permit boat-in camping and the development of the necessary boat-in campsites.

Natural Environment (NE) Zones
One potential natural environment zone has been identified.

NE1-Lake Superior
This zone would encompass the waters of Lake Superior within 200 metres of Driftwood Beach and the islands located at the south end of the beach. The waters of Lake Superior provide, among other opportunities, access to Driftwood Beach. The activities permitted in this zone will be consistent with those permitted by legislation within the Canadian waters of Lake Superior (i.e. fishing, boating, etc.).

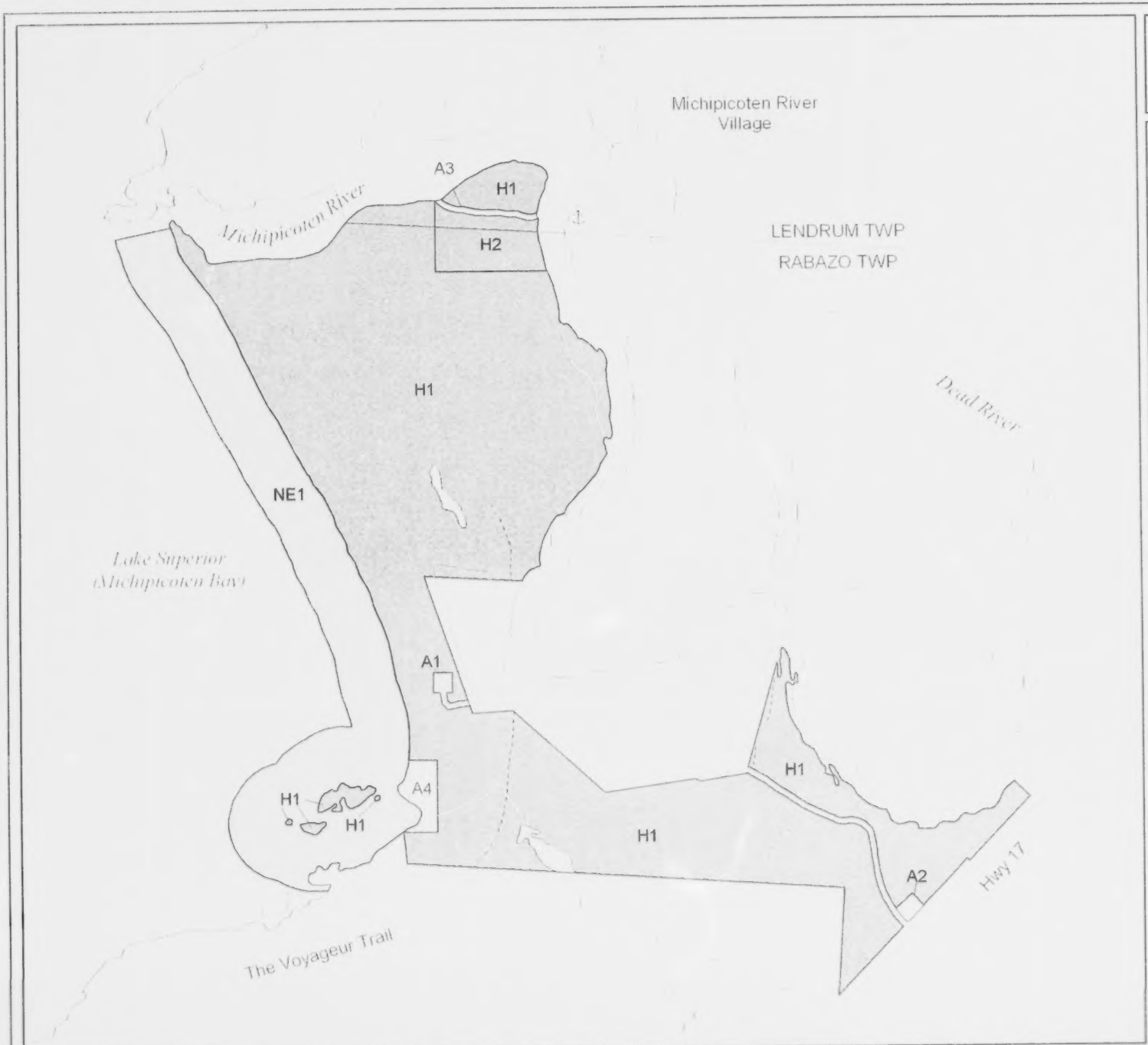

Figure 2 - Zoning

Legend

- Natural Environment Zone
- Historical Zone
- Access Zone
- Water
- River / Stream
- Road
- Tertiary Road / Trail
- Township Boundary
- Harry McCluskie Municipal Marina

N

200 0 200 400 Meters

Projection: UTM Zone17 NAD83

DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS

Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20,000.

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of boundaries, routes, locations of features, nor as a guide to navigation. This map may contain cartographic errors or omissions.

Map Compiled By:
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
May 7, 2004

© 2004 Queen's Printer for Ontario

Ontario

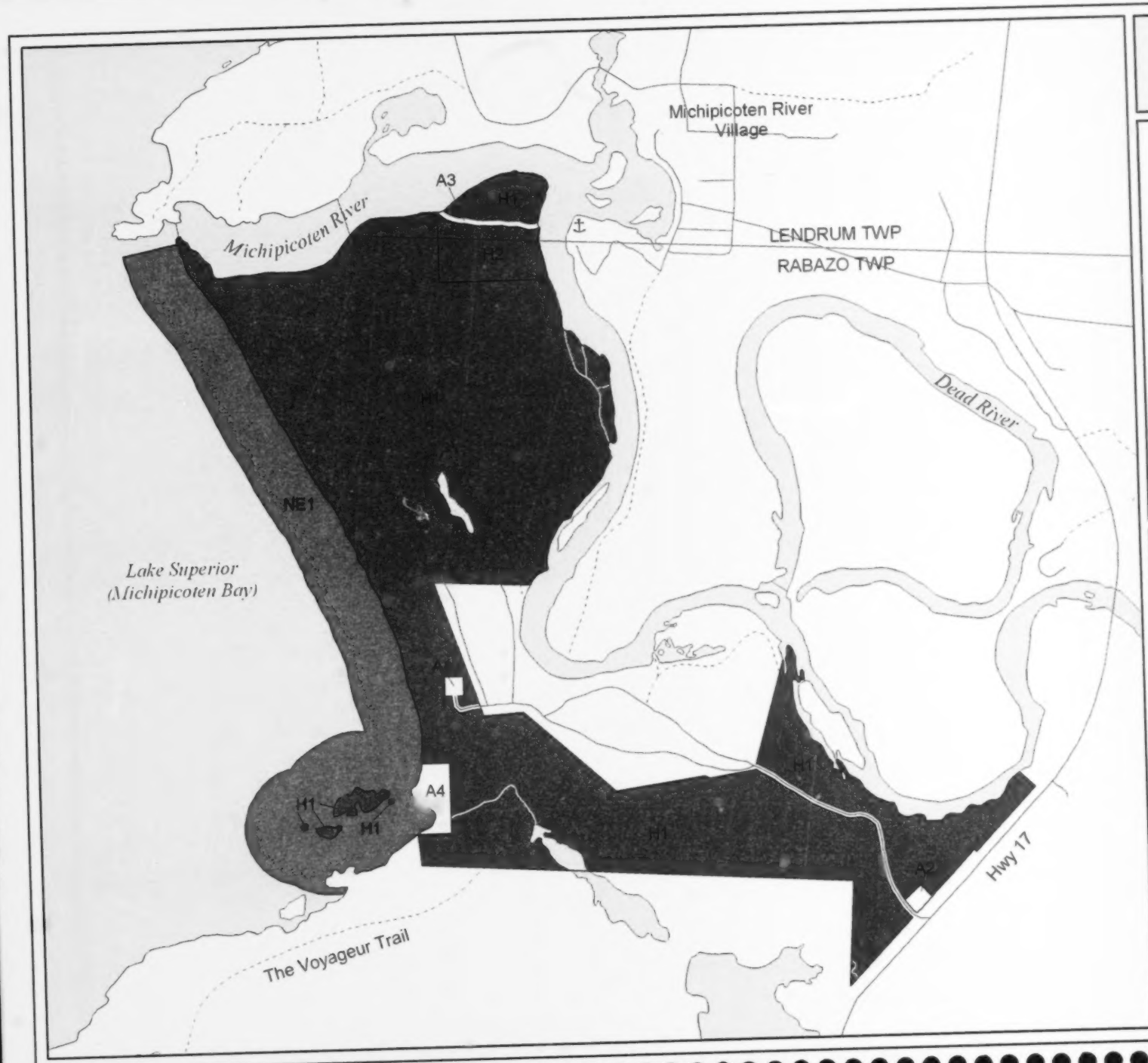

Figure 2 - Zoning

Legend

- Natural Environment Zone
- Historical Zone
- Access Zone
- Water
- River / Stream
- Road
- Tertiary Road / Trail
- Township Boundary
- Harry McCluskie Municipal Marina

N

200 0 200 400 Meters

Projection: UTM Zone17 NAD83

DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS

Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20,000.

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of boundaries, routes, locations of features, nor as a guide to navigation. This map may contain cartographic errors or omissions.

Map Compiled By:
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
May 3, 2004

© 2004, Queen's Printer for Ontario

Ontario

2.2 Michipicoten Island Management Options

1. Should a trail system be developed on Michipicoten Island?

Michipicoten Island landbase encompasses a total of 18,400 hectares. The island's intriguing mix of landscapes, lakes, vegetation communities and cultural features could provide countless trail opportunities.

Option A
Develop a trail system on Michipicoten Island
An island wide trail system would combine all of the island's trail opportunities into one proposal. The trail plan would consider options to minimize costs and resources necessary for development and maintenance. This option focuses on providing high quality wilderness experiences.

Park trails would provide opportunities for both day hikes and multiple day excursions. An extensive trail system would require backcountry campsites.

Two trail proposals include a coastal trail and a historical trail associated with the former Quebec Mine. The coastal trail would follow the island's ever-changing shoreline. A second trail would extend from Quebec Harbour to the former Quebec Mine site. This historical trail would follow the former Quebec Mine road.

This option would require site assessments to identify appropriate locations for trail corridors and backcountry campsites. Private land and areas containing significant and sensitive features would be avoided during the establishment of trails and backcountry campsites. Trails and backcountry campsites would require ongoing maintenance.

Hiking trails are permitted in all park zones while backcountry camping is permitted in natural environment and wilderness zones.

Option B
Do not develop a trail system on Michipicoten Island
The park's current level of use is low and does not warrant the creation and maintenance of trails. Providing additional recreation opportunities in the park may increase general park use and reduce the park's sense of wilderness and isolation. Trail development and additional camping opportunities are not necessary.

2. Should a canoe route system be developed within Michipicoten Island Provincial Park?

Lake Superior and the interior lakes of Michipicoten Island provide a variety of recreation opportunities. Park visitors currently travel on Lake Superior exploring the many islands and shorelines within the park. The interior lakes of Michipicoten Island are rarely visited by canoeists. There are currently no formal portage trails or established canoe routes.

Option A
Develop a formal canoe route system within Michipicoten Island Provincial Park
A park wide canoe route system would link the island's interior lakes and Lake Superior. This system would help relieve some of the Lake Superior shoreline pressures and provide high quality wilderness experiences. A canoe route plan would work to minimize costs and resources necessary for development and maintenance.

Park visitors currently circumnavigate Michipicoten Island and camp at various destinations along its shoreline. Private land and provincially significant and sensitive habitats are located all along the shoreline.

A formal canoe route connecting the interior lakes would provide park visitors with an opportunity to explore the interior landscapes of Michipicoten Island. The route would begin with a portage trail connecting Quebec harbour to Channel Lake. The route may extend west to Michi Lake encompassing Cedar Lake and several smaller lakes. This route may be extended further west to connect to Lake Superior. Coldwater Lake may also provide a potential destination for canoeists and would be considered as an eastern extension of the canoe route.

Michipicoten Island's interior lake shorelines and areas along the park's various Lake Superior shorelines have been identified as having provincially significant values and features.

This option requires site assessments to identify the appropriate locations for backcountry campsites and portage trails. Private land and areas containing significant and sensitive features would be avoided during the establishment of portage trails and backcountry campsites. Portage trails and backcountry campsites would require ongoing maintenance.

Canoeing is permitted in all zones while backcountry camping is only permitted within natural environment and wilderness zones.

Option B

Do not develop a formal canoe route system within Michipicoten Island Provincial Park

The interior lake shorelines have been identified as provincially significant and should be protected from the impacts of human activity. Park use does not currently warrant the creation of formal canoe routes and additional canoeing opportunities. Additional recreational opportunities would generate an increase in general park use. Additional use may reduce the visitor's sense of wilderness and isolation and would increase the extent of degradation occurring to the park's values.

3. Should Michipicoten Island Provincial Park permit additional commercial outpost activity?

One commercial outpost camp is currently located on the shore of Michi Lake. Floatplane access occurs on Michi Lake. There is potential for aircraft landing on several other lakes including Channel Lake and Cedar Lake. Aircraft landing associated with commercial tourism may be permitted in natural environment zones.

Option A

Permit additional commercial outpost activity

Some of the island's interior lakes could support additional commercial outpost use, either as an expansion of what exists or as new operations. Channel, Cedar, Coldwater, Triangle and Curtis Lakes are large enough for the safe operation of floatplane aircraft. A study is needed to determine how much and where additional outpost activity may be permitted on interior lakes. Commercial outposts are permitted within natural environment and wilderness zones. Aircraft landing is only permitted within natural environment, access and development zones.

Option B

Do not permit additional commercial outpost activity

Although other interior lakes provide potential for sport fishing, the wilderness characteristic of the park may be compromised with an increased incidence of aircraft around the park and a greater number of park visitors in the island's interior. Therefore new outpost operations would not be permitted within the interior lakes of the park.

4. What zones should be designated within Michipicoten Island Provincial Park?

The park currently does not have zoning. Natural environment class parks have the potential for six park zones (Table 1.). Table 2 identifies a list of recreational opportunities provided by each zone. Zoning will provide the most appropriate management direction for park use reflective of the park's significant values and recreation potential. Two options are provided with contrasting management perspectives. One option presents a protective management approach while the other has a recreation based objective. Each option is accompanied by a map. These maps will allow readers to see how the various zones can fit together within the context of the overall park.

Option A

This option would have a recreation-based objective. Figure 3 provides a map to accompany this option.

Natural Environment (NE) Zones

One potential natural environment zone has been identified.

NE1-Michipicoten Island and surrounding islands

As a natural environment park, land that is not designated as any other zone would be designated a natural environment zone. All of the recreation opportunities provided by the park are permitted within natural environment zones. NE zones also permit recreation that does not presently occur on Michipicoten Island such as snowmobiling and mountain biking. As these activities are unlikely to occur, and would potentially affect natural values and features this zone would not accommodate them.

Access (A) Zones

Access to the park is highly dependent on the weather on Lake Superior. The conditions on the lake are quite dynamic and can change dramatically from one hour to the next. One or more access points providing minor camping facilities and protection from stormy conditions is important. A designated camping area(s) would minimize visitor impact on privately owned land and on the parks significant and sensitive landscapes and features. Popular access points to the park are located on privately or federally owned land. The development of access facilities would be reviewed as the appropriate land and funding become available. One potential access zone has been identified.

A1-Lake Superior
This zone would encompass the waters of Lake Superior within two and one half kilometres of Michipicoten Island. The waters of Lake Superior allow park visitors to explore and access the various islands and shorelines within the park. The activities permitted in this zone would be consistent with those permitted by legislation within the Canadian waters of Lake Superior (i.e. fishing, boating, etc.).

Development (D) Zones
There would be no development zones within Michipicoten Island Provincial Park. Orientation, interpretive and educational facilities may be permitted within access and historical zones. If deemed appropriate, camping facilities may be permitted within an access zone. Development zones are not considered appropriate for the park.

Historical (HI) Zones
This option would not support the designation of an historical zone.

Nature Reserve (NR) Zones
The park is home to a variety of significant features (please refer to the *Michipicoten Post and Michipicoten Island Background Information* document for more information). Provincially and regionally significant species are located all over the island including areas that are popular for recreating. Following the recommendations of life science inventories, the significant natural heritage areas identified on the island should be classified as nature reserve zones. Four potential nature reserve zones have been identified.

NR1-Interior island sugar maple forest
This zone would protect a representative portion of the parks provincially significant sugar maple forests and inland lake shorelines. Aircraft landing, motorized boating and backcountry camping are not permitted activities within nature reserve zones.

NR2-Interior lakes of Michipicoten Island
Select interior lakes would be designated nature reserve zones. These lakes are difficult to access. The interior lake shorelines have been identified as provincially significant and would be protected. Aircraft landing, motorized boating and backcountry camping are not permitted within nature reserve zones.

NR3-Quebec Harbour wetland complex
This zone would protect the wetland complex that extends east from Quebec harbour.

NR4-Sand beach communities and paleobeach complex
This zone would protect several significant features that have been identified along Michipicoten Island's shoreline. The sandy beaches are popular recreation destinations for park visitors.

Backcountry camping, boat-in camping and walk-in camping are not permitted in nature reserve zones.

Option B
This option has a more protective management objective. Figure 4 provides a map to accompany this option.

Natural Environment (NE) Zones
Two potential natural environment zones have been identified.

NE1-Michi Lake and Picoten Lake
This zone is different than *Option A* as it does not encompass the majority of the island. This option would encompass Michi Lake and Picoten Lake. This option may permit aircraft landing and the use of motorized boats on these interior lakes.

NE2-Lake Superior
This natural environment zone replaces the access zone **A1** of *Option A*. The activities permitted in this zone would be consistent with those permitted by legislation within the Canadian waters of Lake Superior (i.e. fishing, boating, etc.).

Different from the access zone **A1**, this natural environment zone would not permit the development of new dock structures. This zone would permit the replacement and improvement of existing dock structures.

Wilderness (W) Zones
One potential wilderness zone would be identified.

WI1-Michipicoten Island and Surrounding Islands
This zone would replace the natural environment zone from *Option A*. It would encompass all the areas that are designated as any other zone. Wilderness zoning provides an appropriate representation of the parks wilderness character. Backcountry, boat-in and walk-in camping are permitted within wilderness zones. Aircraft landing and motorized boating are not permitted within this zone.

Access (A) Zones
Access to the park is highly dependent on the weather on Lake Superior. The conditions on the

lake are quite dynamic and can change dramatically from one hour to the next. One or more access points providing minor camping facilities and protection from stormy conditions is important. A designated camping area would minimize visitor impact on the privately owned land within the park. Popular access points to the park are located on privately or federally owned land. The development of access facilities would be considered as the appropriate land and funding become available. There are no access zones identified within *Option A*.

Development (D) Zones
There would be no development zones within Michipicoten Island Provincial Park. Orientation, interpretive and educational facilities may be permitted within access and historical zones. If deemed appropriate, camping facilities may be permitted within an access zone. Development zones are not considered appropriate for the park.

Historical (HI) Zones
One potential historical zone would be identified.

HI1-Quebec Mine site
This zone would encompass the former Quebec Mine site. The Quebec Mine was the longest operating mine on the island. It supported a mining community that grew to a population of 150 to 200 at its peak in the early 1880s (Whyte, 2001). Backcountry camping and cave exploration are not permitted within historic zones.

Nature Reserve (NR) Zones
The park is home to a variety of significant features (please refer to the *Michipicoten Post and Michipicoten Island Background Information* document for more information). Provincially and regionally significant species are located all over the island including areas that are popular for recreating. Following the recommendations of life science inventories, the significant areas identified on the island should be classified as nature reserve zones. Four potential nature reserve zones have been identified.

NR1-Interior island sugar maple forest
This zone would be an extended version of **NR1** from *Option A*. It would extend to the island's north shore and from Cedar Lake to Picoten Lake. This zone would protect more of the Island's sugar maple forests and inland lakes (and shoreline communities) and a large section of the islands northern escarpment. Backcountry camping is not a permitted activity within nature reserve zones.

NR2-Interior lakes of Michipicoten Island
This zone would be the same as **NR2** from *Option A*.

NR3-Quebec Harbour wetland complex
This zone would be the same as **NR3** from *Option A*.

NR4-Sand beach communities and paleobeach complex
This zone would be the same as **NR4** from *Option A*.

5. Visitor safety

The abandoned Quebec Mine site requires considerable clean up. Old and rusted mining equipment and dilapidated mining infrastructure marks the location of the mine site. Various mineshafts are located around the northern and western shores of the island and pose a safety risk to visitors who explore those areas. These mine shafts need to be filled in or have sufficient closure and signage to warn visitors of potential hazards.

3.0 Your Personal Invitation.....

As someone with an interest in the long-term management of Michipicoten Post and Michipicoten Island Provincial Parks, you are invited to participate in the management planning for these parks. We hope that the Management Options presented in this document have enhanced your understanding of the resources and land uses and the choices that need to be made to make decisions on the management of these parks. We welcome any comments, concerns or suggestions you might have regarding the contents of this document. Please take a few moments to fill out the comment form and return it to the Northeast Zone office.

Please direct all questions and comments to:

Mike Pym
Michipicoten Post and Michipicoten Island
Management Planning
Ontario Parks
199 Larch St., Suite 404
Sudbury, ON
P3C 2A7
Tel: (705) 564 3165
Fax: (705) 564 3171

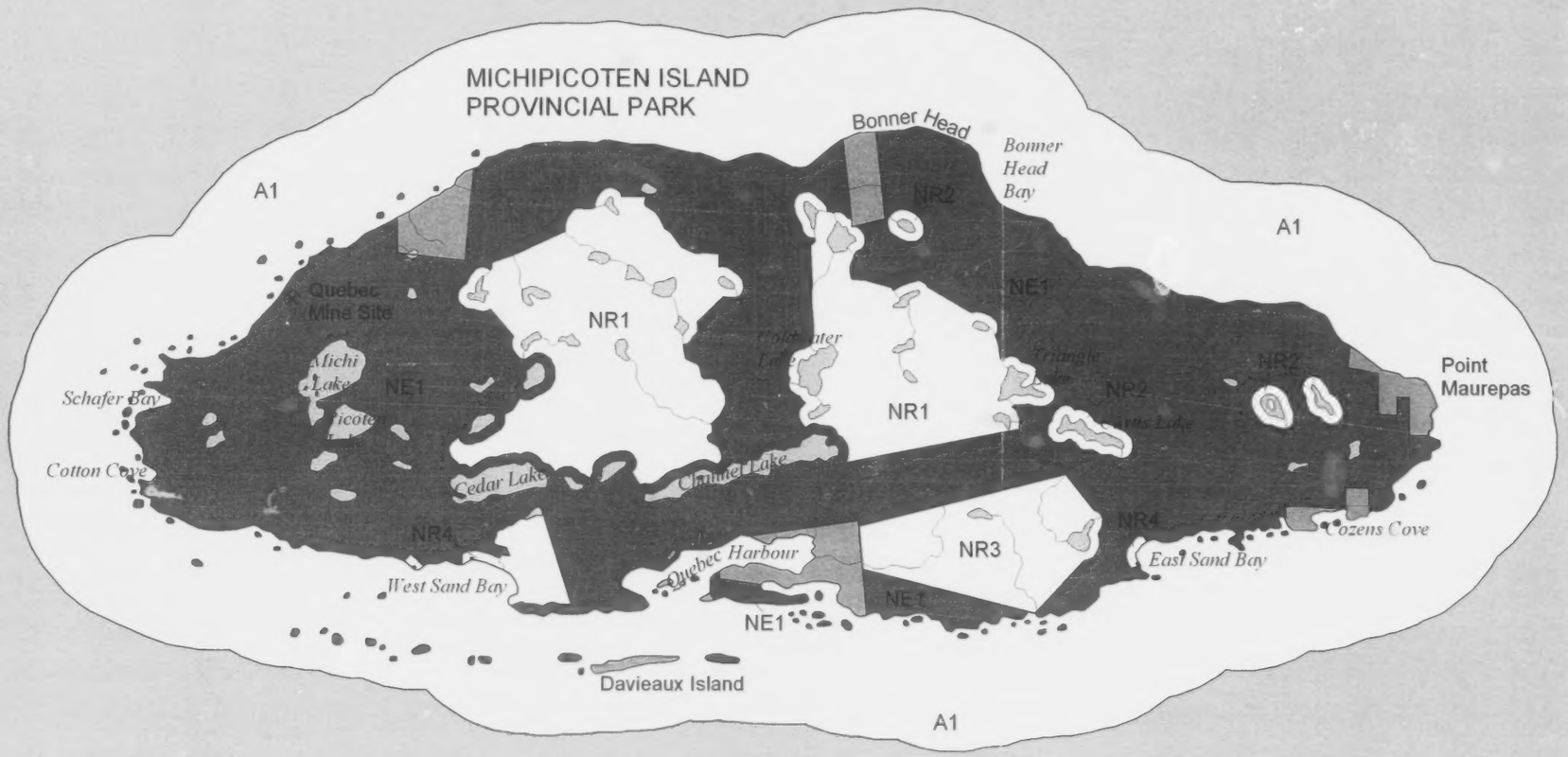

Michipicoten Island

Figure 3 - Zoning Option A

Legend

- Natural Environment Zone
- Nature Reserve Zone
- Access Zone
- Non-Parkland
- Water
- River / Stream
- Abandoned Mine Site

N

1 0 1 2 3 4 5 Kilometers

Projection: UTM Zone17 NAD83

DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS

Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20,000.

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of boundaries, routes, locations of features, nor as a guide to navigation. This map may contain cartographic errors or omissions.

Map Compiled By:
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
May 3, 2004

© 2004, Queen's Printer for Ontario

Ontario

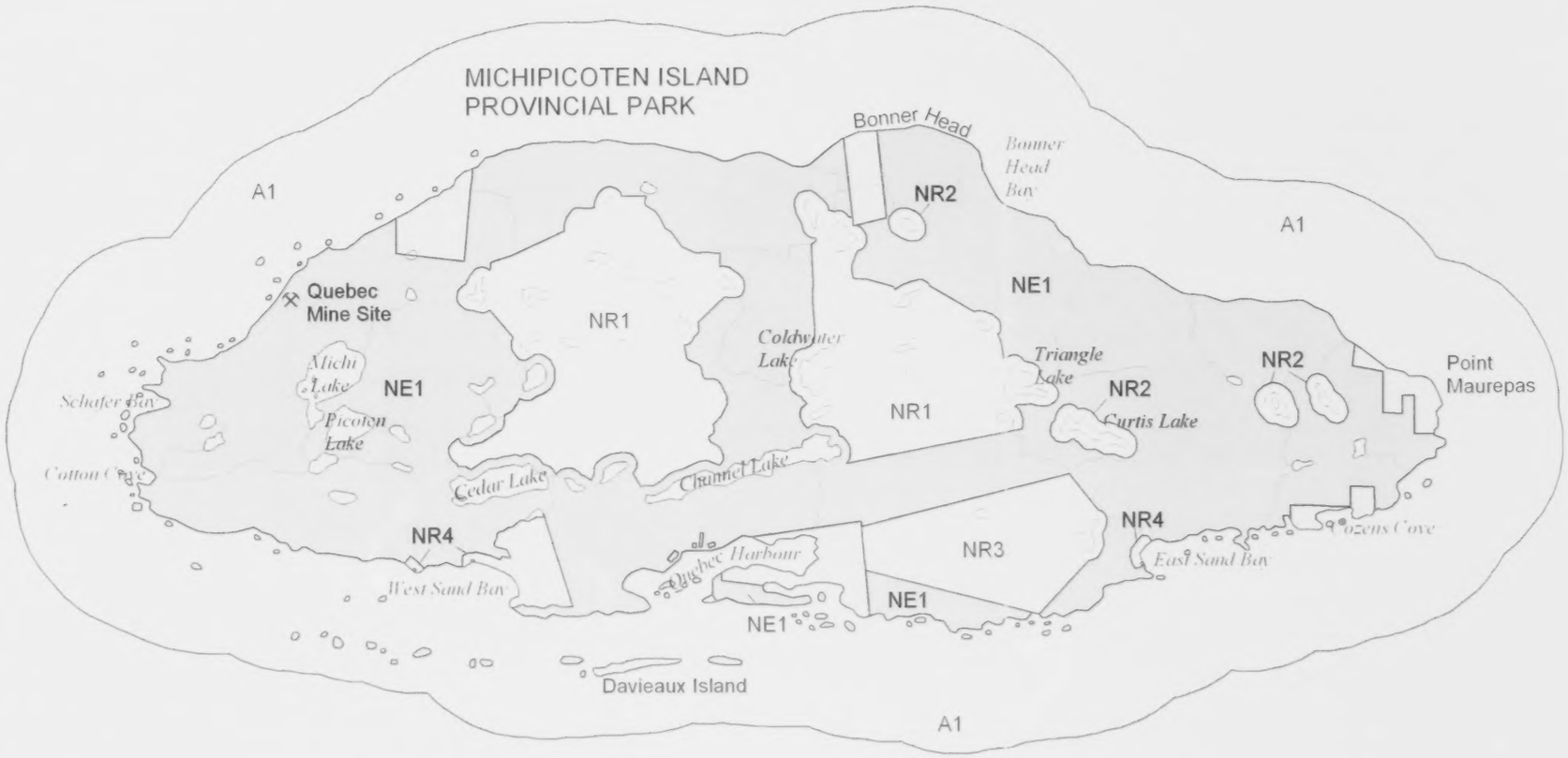

Figure 3 - Zoning Option A

Legend

- Natural Environment Zone
- Nature Reserve Zone
- Access Zone
- Non-Parkland
- Water
- River / Stream
- Abandoned Mine Site

N

1 0 1 2 3 4 5 Kilometers

Projection : UTM Zone17 NAD83

DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS

Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20,000.

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of boundaries, routes, locations of features, nor as a guide to navigation. This map may contain cartographic errors or omissions.

Map Compiled By:
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
May 3, 2004

2004 Queen's Printer for Ontario

Ontario

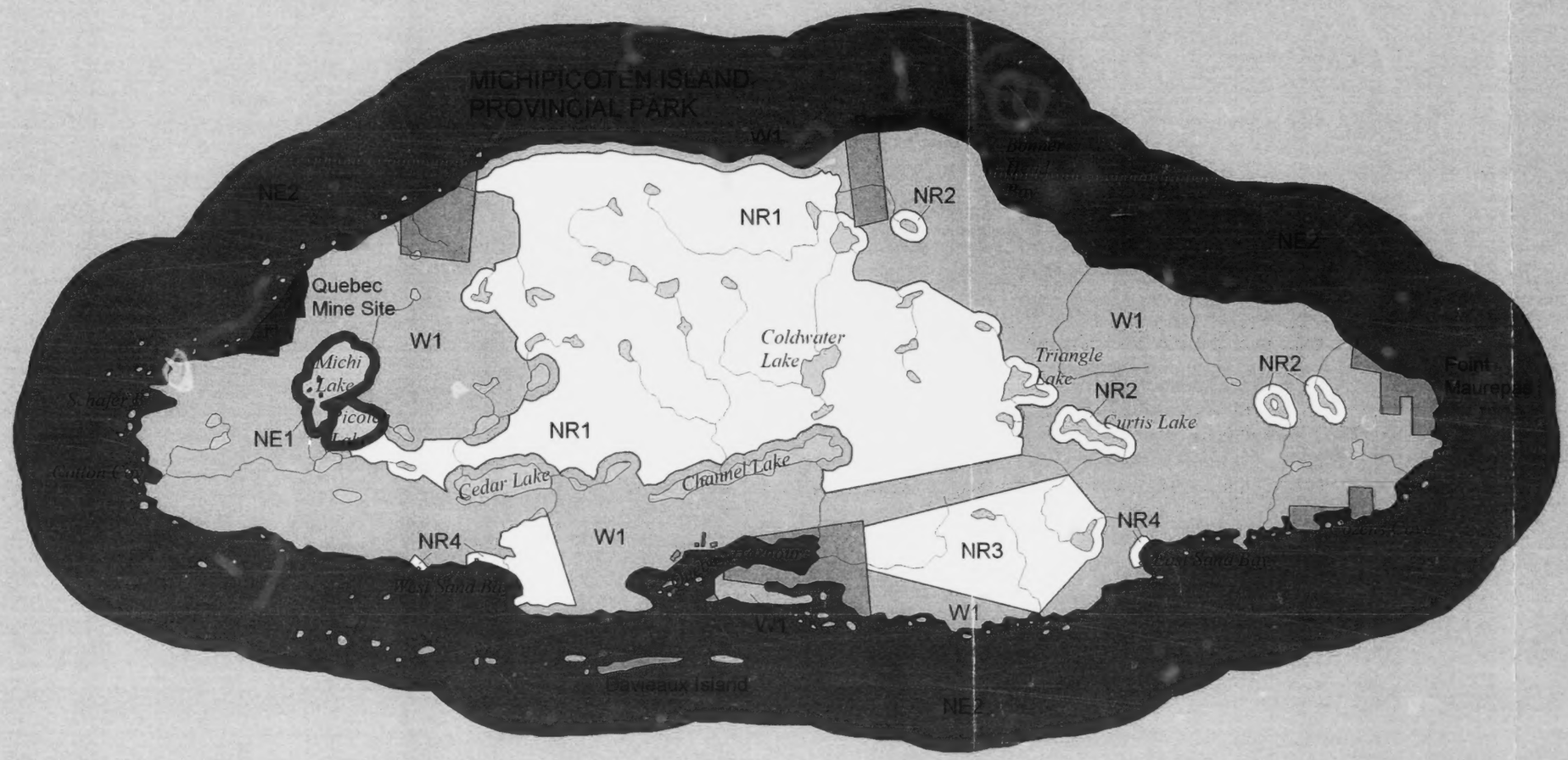

Lake Superior

Michipicoten Island

Figure 4 - Zoning Option B

Legend

- Natural Environment Zone
- Nature Reserve Zone
- Historical Zone
- Wilderness Zone
- Access Zone
- Non-Parkland
- Water
- River / Stream
- Abandoned Mine Site

N

1 0 1 2 3 4 Kilometers

Projection: UTM Zone17 NAD83

DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS

Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20,000.

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of boundaries, routes, locations of features, nor as a guide to navigation. This map may
contain cartographic errors or omissions.

Map Compiled By:
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
May 3, 2004

© 2004, Queen's Printer for Ontario

Ontario

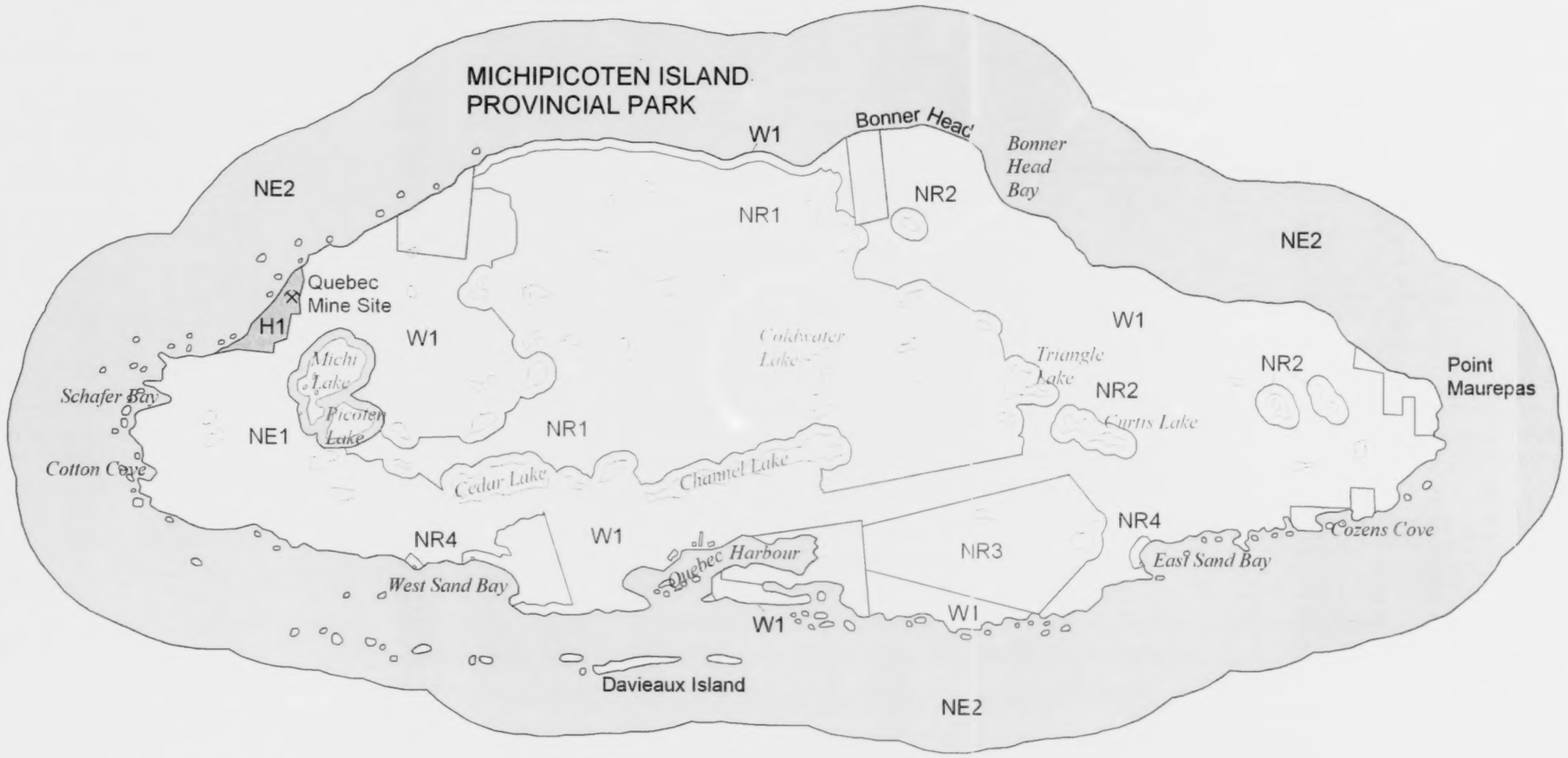

Figure 4 - Zoning Option B

Legend

- Natural Environment Zone
- Nature Reserve Zone
- Historical Zone
- Wilderness Zone
- Access Zone
- Non-Parkland
- Water
- River / Stream
- ⚒ Abandoned Mine Site

N

1 0 1 2 3 4 Kilometers

Projection: UTM Zone17 NAD83

DIGITAL DATA SOURCES AND DISCLAIMERS

Base data derived from the Natural Resources and Values Information System (NRVIS) compiled at a scale of 1:20,000.

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of boundaries, routes, locations of features, nor as a guide to navigation. This map may
contain cartographic errors or omissions.

Map Compiled By
Ontario Parks, Northeast Zone
Ministry of Natural Resources
May 3, 2004

© 2004, Queen's Printer for Ontario.

Ontario

References

Beechy, T.J. 1971. *A Preliminary Ecological Survey of the Michipicoten Wilderness Area.* Ontario Department of Lands and Forests, Parks and Recreation Areas Branch, Queen's Park, Toronto, Ontario.

Conway, Thor 1983. Memo from Thor Conway to Will Kershaw. OMNR

Cooper, Joel 2002, 2003. Personal communication. Resource Planner, Ministry of Natural Resources, Wawa District.

Dawson, K.C.A. 1988. Michipicoten area archaeological survey.

Department of Energy, Mines and Resources (DEMR), 1973.The National Atlas of Canada, 4th Edition.

Engelbert, P. 1987. *Submerged Cultural Resources on Michipicoten Island: A Preliminary Study.* Marine Heritage Conservation Unit, Heritage Branch, Ontario Ministry of Culture and Communications, March 1990.

Forma, G. 1971. Michipicoten Archaeology: Investigations at the Hudson's Bay Company Fur Trading Post. Ontario Department of Lands and Forests.

Gasparotto, Marlon 2002, 2003. Personal communication. Economic Development/Project Manager, Michipicoten First Nation.

Hedlin Menzies & Associates LTD. 1974. North Shore Lake superior Recreation Study, Volume 1: Physical and Economic Studies. Toronto, Ontario.

Kershaw, Will 2002,2003. Personal communication. Senior Management Planner, Ontario Parks, Northeast Zone.

OMNR 1983. District Land Use Guidelines (DLUG): Wawa.

OMNR 1986. Michipicoten Island Provincial Park Interim Management Statement.

OMNR 1986. Michipicoten Post Provincial Park Interim Management Statement.

OMNR 1992. Ontario Provincial Parks: Planning and Management Policies.

OMNR 1994. Ontario Provincial Parks Management Planning Manual.

OMNR 1999. Ontario's Living Legacy Land Use Strategy.

OMNR 2000. Ontario Provincial Park Policy as Amended by the Ontario's Living Legacy Land Use Strategy.

OMNR 2001. The Great Lakes Heritage Coast, Charting the Course. Queen's Printer for Ontario.

OMNR 2003. Recreation Inventory Report: Michipicoten Island Provincial Park.

OMNR 2003. Recreation Inventory Report: Michipicoten Post Provincial Park.

OMNR 2004. Crown Land Use Policy Atlas.

The Economic Planning Group of Canada and the Proctor and Redfern Group, July 1990. Michipicoten Post Study: Final Report. OMNR.

Thompson, J.E. 1994. Life Science and Human History Features of Michipicoten Post Provincial Park. OMNR.

Thompson, J.E. 1995. Park Notes: Michipicoten Post Provincial Park. Vol. 1, No 1. OMNR.

Township of Michipicoten Community Development Office. 2002. *Township of Michipicoten: Community Profile.* The Corporation of the Township of Michipicoten, Wawa ON.

Wells, David. 2002, 2003. Personal Communication. Naturally Superior Adventures, Wawa, ON.

Whyte, D.C. 2001. *An Introduction to Michipicoten Island: Lake Superior's Wild Heart.* David C. Whyte, Jackson's Point, ON, Canada.

COMMENT SHEET

Michipicoten Post and Michipicoten Island Management Options

Public input on any aspect of the planning process for Michipicoten Post and Michipicoten Island Provincial Parks is welcome and will be considered during the management planning process. Thank you for taking the time to complete this comment sheet.

Please direct questions and comments to:

Mike Pym, Project Management Planner
Michipicoten Provincial Parks
Ontario Parks – NE Zone Office
199 Larch Street, Suite 404
Sudbury, Ontario P3E 5P9
Phone (705) 564-3170 Fax: (705) 564-3171
Email: michael.pym@mnr.gov.on.ca

Name: _____

Mailing Address: _____

_____

Phone # : _____

Please check the appropriate box below.

☐ Please add my name to the mailing list ☐ Please remove my name from the mailing list

☐ Please keep my name on the mailing list.

Please check the appropriate box below.

☐ Please send future correspondence in English. ☐ Please send future correspondence in English.

***Comments** (if possible, please refer to a specific part of the document you wish to comment on):*

Note: The Ministry of Natural Resources is collecting comments and information regarding the *Michipicoten Post and Michipicoten Island Management Options* document under the authority of the *Provincial Parks Act* to assist in making decisions and determining further public consultation needs. Comments and opinions will be kept on file for use during the planning period and may be included in study documentation, which may be available for public review.

Under the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act (1987)*, personal information will remain confidential unless prior consent is obtained. However, this information may also be used by the Ministry of Natural Resources to seek public input on other resource management surveys and projects. For further information on this Act, please contact: Carole Trepanier, Sudbury District MNR at: 705-564-7488.

51904
(0.15 k P.R., 26 07 04)
ISBN 0-7794-6539-3

PARCS ONTARIO

Michipicoten Post et Michipicoten Island

Options de gestion

Ontario

Des exemplaires de cette publication sont disponsibles aux endroits suivants:

Parcs Ontario
Bureau de la zone Nord-Est
199, rue Larch, bureau 404
Sudbury, ON
P3E 5P9
Tél: (705) 564 3165

Administrateur en chef du parc
Parc Provincial Lake Superior
C.P. 267
Wawa, ON
P0S 1K0
Tél: (705) 856 2284

Bureau du district de Wawa
La route 101, C.P. 1160
Wawa, ON
P0S 1K0
Tél: (705) 856 2396

Bureau du district de Sault Ste. Marie
64, rue Church
Sault Ste. Marie, ON
P6A 3H3
Tél: (705) 949 1231

Cette publication est également disponsible en direct à: **www.ontarioparks.com**

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario,2004
Imprimé en Ontario

Photo de couverture: Michipicoten Island – Rive Du Nord
Photo de couverture: Michipicoten Post – Plage Driftwood

51904-1
(0.04 k P.R., 26 07 04)
0-7794-6541-5

This publication is also available in English

Approbation

Je suis heureux d'approuver le présent document sur les options de gestion. Il facilitera l'élaboration des plans de gestion du parc provincial Michipicoten Post et du parc provincial Michipicoten Island.

Voici les objectifs visés par le présent document sur les options de gestion des deux parcs :

- *présenter au public l'orientation envisagée pour les parcs provinciaux Michipicoten Post et Michipicoten Island, conformément aux politiques et aux directives connexes du ministère des Richesses naturelles (MRN), de Parcs Ontario et de la Stratégie en matière d'aménagement du Patrimoine vital de l'Ontario (1999);*
- *décrire les aspects et les options de gestion, notamment le zonage au sein des parcs provinciaux Michipicoten Post et Michipicoten Island;*
- *obtenir et transmettre l'opinion du public sur les aspects et les options de gestion des deux parcs provinciaux.*

Après l'analyse des résultats de la consultation publique, l'équipe de planification examinera et résumera les commentaires reçus. Grâce à ces renseignements, elle préparera un plan de gestion préliminaire pour chaque parc et y présentera les démarches de gestion privilégiées.

A. Ireland-Smith

Adair Ireland-Smith
Direction administrative
Parcs Ontario

July 5/04

Date:

Table des matières

1.0 ***Information de base*** 1

1.1 Michipicoten Post 1
1.2 Michipicoten Island 1
1.3 Buts, objectifs et principes de Parcs Ontario 3
1.4 Classification et zonage des parcs 4
1.5 Élaboration des options de gestion 5

2.0 ***Options de gestion*** 7

2.1 **Options de gestion du parc provincial Michipicoten Post** 7
1. Devrait-on améliorer et entretenir la voie d'accès au parc et le stationnement de la plage Driftwood ? 7
Option A 7
Option B 7
2. Devrait-on aménager un stationnement près de l'autoroute 17 ? 7
Option A 8
Option B 8
3. Devrait-on établir un point d'accès officiellement reconnu sur le site historique du poste de traite ?
Option A 8
Option B 8
4. Devrait-on aménager un kiosque d'information dans le parc ? 8
Option A 8
Option B 9
5. Devrait-on aménager des terrains de camping accessibles par voie navigable ? 9
Option A 9
Option B 9
6. Quelles zones devrait-on désigner dans le parc provincial Michipicoten Post ? 9

2.2 **Options de gestion du parc provincial Michipicoten Island** 13
1. Devrait-on aménager un réseau de sentiers sur l'île Michipicoten ? 13
Option A 13
Option B 13
2. Devrait-on aménager un itinéraire de canoë dans le parc provincial Michipicoten Island ? 13
Option A 13
Option B 14
3. Devrait-on autoriser l'activité d'autres camps commerciaux secondaires dans le parc provincial Michipicoten Island ? 14
Option A 14
Option B 14
4. Quelles zones devrait-on désigner au sein du parc provincial Michipicoten Island ? 14
Option A 14
Option B 16
5. Sécurité des visiteurs 17

3.0 ***Votre invitation personnelle*** 17

Table des figures

Figure 1. Carte du contexte régional 2
Figure 2. Zonage de Michipicoten Post 10
Figure 3. Zonage de Michipicoten Island – Option A 19
Figure 4. Zonage de Michipicoten Island – Option B 20

1.0 Information de base

Le résumé de la *Documentation de base sur Michipicoten Post et Michipicoten Island* fournit des renseignements complémentaires sur les parcs et leurs attraits. Cette information facilitera la prise de décision des lecteurs, relativement aux options de gestion des parcs provinciaux Michipicoten Post et Michipicoten Island.

1.1 Michipicoten Post

Le parc provincial Michipicoten Post est classé dans la catégorie historique. *Les parcs historiques sont des zones sélectionnées pour représenter les ressources historiques distinctives de la province dans des espaces verts. Ces zones sont protégées à des fins d'interprétation, d'éducation et de recherche (MRNO, 1992).* La fondation du parc provincial Michipicoten Post remonte à mai 1971, à l'origine, alors qu'on le désignait par l'expression «espace naturel de Michipicoten». En juin 1982, cet espace a été institué parc provincial en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux* (Règlement de l'Ontario 429/82). Le parc couvre une superficie de 289 hectares.

Le poste de traite est aménagé dans un delta situé à l'embouchure de la rivière Michipicoten, sur la rive est du lac Supérieur (figure 1). Ce delta sablonneux, formé au sein d'une vallée glaciaire, se trouve dans le littoral rocheux caractérisant le lac Supérieur. Il renferme l'une des plages les plus longues (1,5 kilomètre), les plus accessibles et les plus pittoresques du lac Supérieur. Les forêts mixtes du parc se composent d'arbres caducs et de conifères. Elles représentent bien la transition entre la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que les régions de la forêt boréale. Le lac Supérieur, qui modère le climat de la région, rafraîchit les températures estivales et adoucit les températures hivernales. Toutefois, cette influence modératrice accroît également l'incidence du brouillard estival et des tempêtes hivernales sur le lac. Le delta recèle un long passé d'habitation, de transport et de commerce par les peuples autochtones et européens. Il constituait un point de convergence pour les routes du nord, du sud, ainsi que de l'intérieur de l'Ontario. Parmi les caractéristiques naturelles du parc figurent des espèces végétales rares à l'échelle provinciale et des espèces végétales importantes au niveau régional, des habitats saisonniers destinés à la nidification et aux oiseaux migrateurs, notamment le pygargue à tête blanche, ainsi qu'un paysage panoramique surplombant le lac Supérieur.

1.2 Michipicoten Island

Le parc provincial Michipicoten Island est classé dans la catégorie environnement naturel. *Les parcs d'environnement naturel renferment des paysages à vocation récréative exceptionnels. Leurs caractéristiques naturelles représentatives et leurs ressources historiques assurent une expérience éducative et récréationnelle de grande qualité (MRNO, 1992).* La frontière du parc encercle l'île Michipicoten, ainsi que les terres et les eaux sur une distance de 2,5 kilomètres par rapport au rivage. Le parc couvre une superficie de 36 471 hectares. Il a été institué parc provincial en 1985, en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux* (Règlement de l'Ontario 45/85).

L'île Michipicoten est la troisième en importance au sein du lac Supérieur. Elle se trouve à l'angle nord-est du lac (figure 1). L'activité volcanique, qui s'est produite en quelques rares endroits de la province, a occasionné la formation de l'île Michipicoten, des îles environnantes, ainsi que d'une grande partie du bassin du lac Supérieur. Des événements volcaniques et glaciaires, ainsi que l'altération atmosphérique ont contribué à la formation des caractéristiques géologiques remarquables de l'île. Les forêts mixtes du parc se composent d'arbres caducs et de conifères. Elles représentent bien la transition entre la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ainsi que les régions de la forêt boréale. L'île abrite diverses espèces végétales et animales d'importance provinciale et régionale, ainsi que des relictes arctiques et l'une des populations de caribous des bois vivant dans l'extrême sud de l'Ontario. En raison de son isolement, le parc représente un milieu idéal pour l'étude botanique et faunique, outre l'absence d'activité industrielle et d'autres formes d'utilisation du sol. En plus des activités exercées antérieurement sur l'île, notamment l'exploitation cuprifère à échelle restreinte, la pêche commerciale, le trappage et l'exploitation de phares depuis le XIX^{e} siècle, les mythes autochtones rehaussent l'importance culturelle du parc.

Des propriétés foncières privées et des terres appartenant au gouvernement fédéral sont établies à l'intérieur des frontières du parc. Les visiteurs peuvent longer l'île et en explorer les rivages, les baies et les havres naturels. Les terres privées et les propriétés de la Couronne sont situées dans des zones habituellement fréquentées par les visiteurs du parc. En conséquence, le processus de gestion prévisionnelle du parc prévoit la consultation constante des propriétaires fonciers et du gouvernement fédéral.

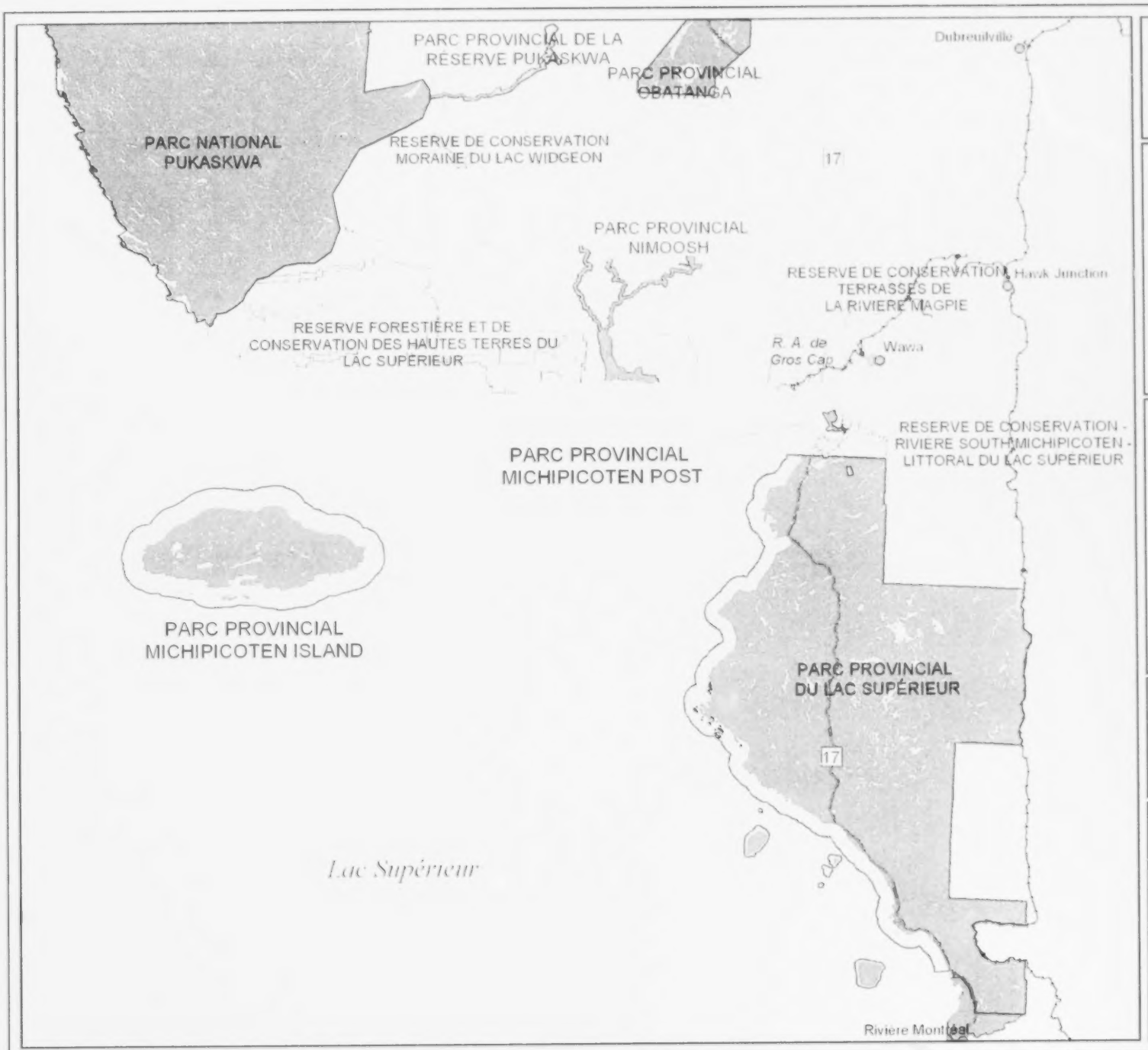
PARC PROVINCIAL DE LA RÉSERVE PUKASKWA
PARC PROVINCIAL OBATANGA
Dubreuilville
PARC NATIONAL PUKASKWA
RÉSERVE DE CONSERVATION MORAINE DU LAC WIDGEON
17
PARC PROVINCIAL NIMOOSH
RÉSERVE DE CONSERVATION TERRASSES DE LA RIVIÈRE MAGPIE
Hawk Junction
RÉSERVE FORESTIÈRE ET DE CONSERVATION DES HAUTES TERRES DU LAC SUPÉRIEUR
R. A. de Gros Cap
Wawa
RÉSERVE DE CONSERVATION - RIVIÈRE SOUTH MICHIPICOTEN - LITTORAL DU LAC SUPÉRIEUR
PARC PROVINCIAL MICHIPICOTEN POST
PARC PROVINCIAL MICHIPICOTEN ISLAND
PARC PROVINCIAL DU LAC SUPÉRIEUR
17
Lac Supérieur
Rivière Montréal

Figure 1 - Contexte régional

Legende

- Ville
- Route principale
- Chemin de fer
- Plan d'eau
- Premières nations
- Parc provincial ou national
- Réserve de conservation
- Réserve forestière

10 0 10 Kilometres

Projection : UTM Zone17 NAD83

SOURCE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Données provenant du Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario (NRVIS) compilées à une échelle de 1:20 000.

La présente carte est conçue à titre d'illustration seulement. Il est recommandé de ne pas la considérer comme un indicateur de routes, ni comme un indicateur d'emplacement d'entités géographiques, ni comme un guide de navigation précis. La présente carte peut comporter des erreurs ou des omissions cartographiques.

Carte réalisée par
Parcs Ontario, région du Nord-Est
Ministère des Ressources naturelles
12 juillet 2004

Ontario

2004 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

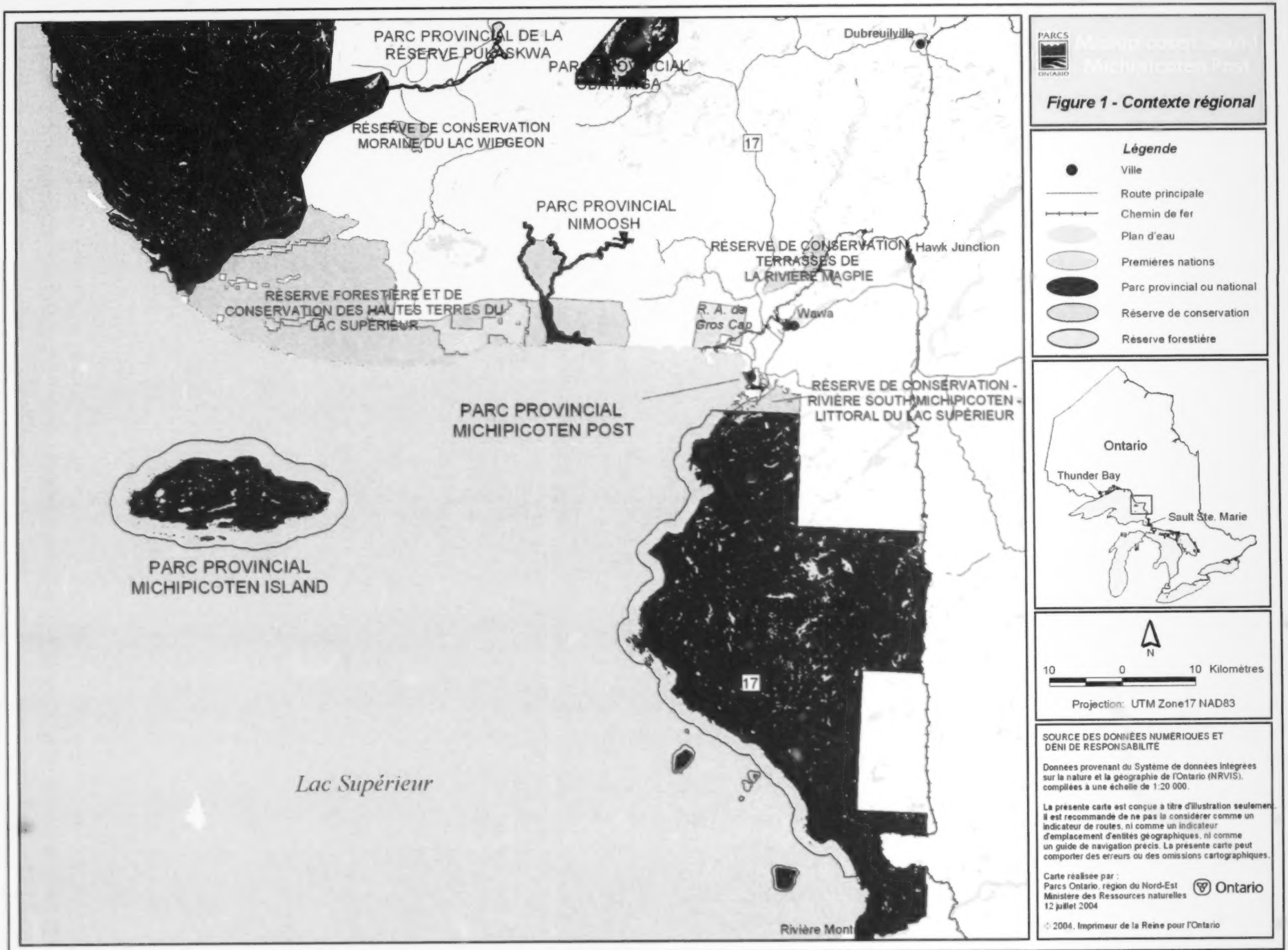
PARC PROVINCIAL DE LA RÉSERVE PUKASKWA
RÉSERVE DE CONSERVATION MORAINE DU LAC WIDGEON
PARC PROVINCIAL NIMOOSH
RÉSERVE FORESTIÈRE ET DE CONSERVATION DES HAUTES TERRES DU LAC SUPÉRIEUR
RÉSERVE DE CONSERVATION TERRASSES DE LA RIVIÈRE MAGPIE
R. A. de Gros Cap
Wawa
Hawk Junction
Dubreuilville
17
PARC PROVINCIAL MICHIPICOTEN POST
RÉSERVE DE CONSERVATION - RIVIÈRE SOUTH MICHIPICOTEN - LITTORAL DU LAC SUPÉRIEUR
PARC PROVINCIAL MICHIPICOTEN ISLAND
Lac Supérieur
Rivière Mont

PARCS ONTARIO

Figure 1 - Contexte régional

Légende

- Ville
- Route principale
- Chemin de fer
- Plan d'eau
- Premières nations
- Parc provincial ou national
- Réserve de conservation
- Réserve forestière

N

10 0 10 Kilomètres

Projection: UTM Zone17 NAD83

SOURCE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Données provenant du Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario (NRVIS), compilées à une échelle de 1:20 000.

La présente carte est conçue à titre d'illustration seulement. Il est recommandé de ne pas la considérer comme un indicateur de routes, ni comme un indicateur d'emplacement d'entités géographiques, ni comme un guide de navigation précis. La présente carte peut comporter des erreurs ou des omissions cartographiques.

Carte réalisée par :
Parcs Ontario, région du Nord-Est
Ministère des Ressources naturelles
12 juillet 2004

Ontario

© 2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Les parcs provinciaux Michipicoten Post et Michipicoten Island sont établis dans la région caractéristique du Littoral du patrimoine des Grands Lacs (LPGL), conformément à la stratégie d'aménagement du Patrimoine vital de l'Ontario. Le Littoral du patrimoine des Grands Lacs, au méandre magnifique, s'étend de Port Severn à l'est, du côté de la baie Georgienne, jusqu'à la rivière Pigeon à l'ouest, du côté du lac Supérieur. Fondés sur cette région caractéristique, les plans relatifs aux parcs provinciaux Michipicoten Post et Michipicoten Island permettront de définir les mesures qui favoriseront une saine gestion de ces importantes zones protégées.

1.3 But, objectifs et principes de Parcs Ontario

Voici le but que s'est fixé le réseau de Parcs Ontario : *fournir des possibilités d'activités diversifiées en plein air et protéger les milieux naturels, culturels et récréationnels importants par l'intermédiaire d'un réseau de parcs.*

Quatre objectifs découlent de ce but.

1. Protection : *protéger les éléments du paysage naturel et culturel revêtant une importance certaine pour l'Ontario.*

2. Récréation : *offrir des possibilités de loisirs en plein air, allant de la fréquentation quotidienne d'intensité élevée aux activités de basse intensité en pleine nature sauvage.*

3. Interprétation patrimoniale : *offrir des possibilités d'exploration et d'interprétation du patrimoine naturel et culturel en plein air de l'Ontario.*

4. Tourisme : *offrir, aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs provenant de l'extérieur de la province, des possibilités de découvrir et d'apprécier les régions distinctives de la province.*

Neuf principes guident la gestion du réseau des parcs provinciaux de l'Ontario et contribuent à l'atteinte des quatre objectifs du programme.

1. *Permanence :* le réseau des parcs provinciaux est voué à l'appréciation et au divertissement sains par les générations actuelles et futures de l'Ontario.

2. *Distinction :* les parcs provinciaux offrent un éventail distinctif d'activités récréatives de qualité en plein air, que les autres types de parcs ne peuvent favoriser dans une large mesure, comme l'interprétation de la nature sauvage et les excursions dans ce milieu, par exemple.

3. *Représentation :* l'aménagement des parcs provinciaux vise la conservation des caractéristiques représentatives du patrimoine naturel et culturel de l'Ontario pour la postérité. Le cas échéant, les meilleures représentations de notre patrimoine seront intégrées au réseau des parcs.

4. *Variété :* le réseau des parcs provinciaux offre un large éventail d'activités récréatives en plein air. Il contribue également à la protection des paysages, ainsi que des attraits naturels et culturels.

5. *Accessibilité :* le réseau répartira ses avantages le plus largement possible sur le plan géographique, et le plus équitablement possible sur le plan social, afin de les rendre accessibles à tous les résidents de l'Ontario.

6. *Coordination :* la gestion du réseau des parcs provinciaux complétera les activités des autres organismes gouvernementaux et du secteur privé, plutôt que de les concurrencer.

7. *Réseau :* chaque parc provincial contribue à l'atteinte des objectifs généraux du réseau; cependant, il ne peut favoriser l'atteinte de tous ces objectifs à lui seul. Le réseau des parcs, plutôt que les parcs individuels, assure la diversité des activités et des paysages, qualité recherchée par ses visiteurs.

8. *Classification :* aucun parc ne peut satisfaire à toutes les exigences. En conséquence, la classification permet de répartir les parcs provinciaux de l'Ontario dans des catégories générales. Chaque catégorie présente des caractéristiques et une utilité particulières. De plus, chaque parc repose sur une planification et une gestion distinctes, tout en offrant des services uniques aux visiteurs.

9. *Zonage :* les parcs provinciaux de l'Ontario sont zonés en fonction de l'importance de leurs ressources et de leur potentiel récréatif; des zones diversifiées garantissent une fréquentation optimale de chaque parc. En conséquence, le réseau des parcs applique constamment des politiques de planification et de gestion adaptées à chaque zone.

1.4 Classification et zonage des parcs

Aucun parc ne peut satisfaire à toutes les exigences de ses visiteurs. Par conséquent, leur diversification permet d'atteindre les quatre objectifs cités précédemment. Six catégories de parc permettent d'offrir des activités récréatives et des environnements distincts. Chaque parc provincial de l'Ontario appartient donc à l'une de ces catégories.

Les parcs sauvages constituent de grands territoires où les forces de la nature peuvent évoluer librement, et où les visiteurs se déplacent par des moyens non mécanisés tout en faisant l'expérience d'une grande solitude, en relevant de nouveaux défis et en s'intégrant à la nature. Les parcs sauvages contribuent principalement à l'atteinte des objectifs de protection, de récréation et d'interprétation patrimoniale.

Les réserves naturelles consistent en des zones sélectionnées pour représenter les habitats et les reliefs distinctifs de la province. En raison de leur valeur sociale intrinsèque, ils sont protégés à des fins d'éducation et à comme capital génétique destiné à la recherche, afin de bénéficier aux générations actuelles et futures.

Les parcs historiques constituent des zones sélectionnées pour représenter les ressources historiques en plein air qui distinguent la province. Ils sont protégés à des fins d'interprétation, d'éducation et de recherche.

Les parcs d'environnement naturel allient des paysages à vocation récréative de qualité exceptionnelle à des ressources historiques et à des attraits naturels. Ils offrent des activités récréatives et éducatives de grande qualité. Par ailleurs, les parcs d'environnement naturel contribuent à l'atteinte des quatre objectifs.

Les parcs accessibles par voie navigable renferment des voies de navigation de plaisance de qualité exceptionnelle. Grâce à leurs caractéristiques naturelles et à leurs ressources historiques, ils offrent des activités récréatives et éducatives de grande qualité.

Les parcs récréatifs consistent en des zones d'aspect attrayant, qui favorisent la pratique d'activités récréatives très diverses en plein air dans l'intérêt d'un grand nombre de personnes.

La classification et le zonage des parcs contribuent à définir la méthode et l'étendue de leur gestion. D'une part, la classification permet de structurer chaque type de zone au sein d'un parc (tableau 1). D'autre part, le zonage permet d'élaborer diverses options de rechange en détail, grâce à la limitation des activités de gestion pouvant s'exercer dans un parc donné. Les recommandations d'activités figurent dans les documents intitulés *Ontario Provincial Parks: Planning and Management Policies* (1992) et *Ontario's Living Legacy Land Use Strategy* (1999). Cette démarche favorise l'uniformité au sein du réseau de Parcs Ontario.

Les parcs provinciaux Michipicoten Post et Michipicoten Island comportent respectivement cinq et six zones de type différent, et qui peuvent faire l'objet d'une gestion prévisionnelle. (Consulter le tableau 1.)

Les zones d'environnement naturel (EN) englobent des paysages naturels, qui favorisent le développement minimal exigé pour permettre la pratique d'activités récréatives de faible intensité. Le développement de ces zones se limite aux terrains de camping rustique, aux sentiers de portage, à la signalisation nécessaire et à un équipement minimal de présentation de la nature.

Les zones de développement (D) comportent des terrains permettant l'achalandage intensif des véhicules de camping et la pratique d'activités quotidiennes. Elles forment une portion relativement restreinte de la majorité des parcs. Le développement de ces zones peut se traduire par la construction de voies d'accès, de structures de contrôle des visiteurs, de bâtiments administratifs et de services commerciaux, ainsi que de centres d'orientation, d'interprétation, d'éducation et de recherche, outre l'aménagement de plages, de terrains de pique-nique et de terrains de camping pour véhicules.

Les zones sauvages (S) renferment des paysages naturels dont la superficie et l'intégrité peuvent contribuer à la protection des valeurs naturelles et culturelles, ainsi qu'à la pratique d'activités récréatives diversifiées en région sauvage, notamment le canoë et la randonnée pédestre. Le développement de ces zones se limite à l'aménagement de campings rustiques, de sentiers de portage et de sentiers pédestres, ainsi qu'à l'installation de panneaux de signalisation permettant d'identifier ces sentiers. Outre la randonnée pédestre, des embarcations non motorisées (canoës et kayaks) permettent l'accès aux campings rustiques. De plus, les travaux d'aménagement ne permettent qu'un très faible achalandage de ces zones. Enfin, les zones sauvages comportent des possibilités de développement rudimentaire sur le plan des installations (latrines et foyers désignés), afin de

conserver le caractère original du paysage dont elles assurent la protection.

Les zones de réserve naturelle (RN) protègent des terres d'importance provinciale et/ou des attraits liés aux sciences biologiques, dans un parc où l'on autorise un développement minimal. En général, leur développement se limite à l'installation des équipements de présentation de la nature (dans les endroits autorisés) et des panneaux de signalisation nécessaires, ainsi qu'à l'aménagement de sentiers pédestres, outre des installations administratives et de recherche temporaires.

Les zones historiques (H) comprennent des ressources culturelles d'envergure provinciale. En général, leur valorisation se concentre en un lieu particulier (édifice ou site d'occupation, par exemple), ainsi que sur le lien établi entre le site et le paysage environnant. Elles peuvent donc englober les terres et les eaux entourant l'attrait principal. Leur développement se limite à l'aménagement de sentiers pédestres, à l'installation des équipements de présentation de la nature et des panneaux de signalisation nécessaires, à la construction de bâtiments administratifs, d'éducation et de recherche, ainsi qu'à la restauration ou à la reconstruction historiques, le cas échéant.

Les zones d'accès (A) servent d'étapes. Elles facilitent et régularisent l'achalandage des régions du parc destinées à une récréation diversifiée. Habituellement, leur développement se limite à la construction de voies d'accès et de structures de contrôle des visiteurs, ainsi qu'à l'aménagement de terrains de camping pour groupes. À ce sujet, les responsables peuvent également prévoir l'aménagement d'installations d'orientation, d'interprétation ou d'éducation en nombre limité. En général, cependant, ces installations sont davantage conçues en fonction du libre-service, au lieu d'un service personnel et structuré. Des bâtiments administratifs ou de recherche peuvent également y être aménagés, mais en nombre restreint.

Table 1: Zone possibilities by park class

	PARK ZONES					
	NE	D	WI	NR	H	A
PARK CLASS						
Wilderness			*	*	*	*
Nature Reserve				*	*	*
Historical	*	*		*	*	*
Natural Environment	*	*	*	*	*	*
Waterway	*	*	*	*	*	*
Recreation	*	*		*	*	*

1.5 Élaboration des options de gestion

L'évaluation des attraits des parcs permet de définir les options de gestion. Ces options doivent absolument se conformer aux orientations des politiques formulées dans les documents *Politiques de planification et de gestion – Parcs provinciaux de l'Ontario* (1992) et *Stratégie en matière d'aménagement du Patrimoine vital de l'Ontario* (1999).

Des études réalisées dans les domaines récréatif, culturel, ainsi que des sciences biologiques et géologiques permettent d'évaluer l'apport potentiel de chaque parc à l'atteinte des quatre objectifs du programme de Parcs Ontario.

Les options de gestion proposées se fondent sur les résultats de l'analyse des contraintes et des capacités. Elles tiennent compte des difficultés qui pourraient affecter les parcs. Les options de plan proposent des activités et des zonages fondés sur plus d'une stratégie de gestion alternative (tableau 2). Elles préconisent la protection des attraits du parc à des degrés différents, tout en prévoyant des usages récréatifs divers. Toutefois, la sécurité des visiteurs demeure une priorité.

Le document *Politiques de planification et de gestion – Parcs provinciaux de l'Ontario* (1992) présente les critères d'identification des zones spécifiques. La définition d'une zone repose sur des politiques de planification, de développement et de gestion. La philosophie et les objectifs inhérents à chaque catégorie déterminent la présence ou l'absence d'une zone donnée au sein d'un parc.

Table 2: Potential activities by park zones within historical and natural environment class parks
(For more details refer to Ontario Provincial Parks Planning and Management Policies (1992) and *Ontario's Living Legacy Land use Strategy* (1999))

ACTIVITIES AND FACILITIES	Permitted activities and facilities in parks by zone										
	Historical class parks					Natural Environment class parks					
ZONES	NR	NE	HI	A	D	WI	NR	NE	HI	A	D
All Terrain Vehicles				M[p]	M[p]					M[p]	M[p]
Aircraft Landing:											
Commercial tourism		M		M				M		M	M
Private				M						M	
Boating (power):											
Commercial			M[a]	M	M			M	M[a]	M	M
Private				M	M			M		M	M
Campgrounds:											
Car				M	M					M	Y
Boat-in/walk-in				M	M	M		M		M	M
Group				M	M					M	M
Back-country		M				Y		Y			
Canoeing/kayaking	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Demonstration areas (i.e. logging exhibits, etc)			M[a]						M[a]		M
Hiking	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Historical appreciation – self guided			Y			Y	M	Y	M	M	Y
Horseback riding – trail		M	M[a]	M	M	M		M	M[a]	M	M
Mountain biking – designated trails		M		M	M	M		M		M	M
Nature appreciation – self guided	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Orienteering	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Outfitting services										M	M
Outpost camp (commercial)						M		M			
Painting/photography	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Picnic grounds		Y	M	M	Y				M	Y	Y
Playgrounds		M			M						M
Recreation programs (organized)		M	M[a]		M				M[a]	M	M
Resorts/lodges		M	M[a]		M				M[a]		M
Restaurants		Y	M[a]		Y				M[a]		M
Rock climbing		M		M	M	M		M		M	M
Sailing & Sailboarding	M	M	M	M	M	M	M	Y	M	M	Y
Scuba and skin diving	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Cross-country skiing/showshoeing	M	Y	M	Y	Y	Y	M	Y	M	Y	Y
Snowmobiling		M		M	M			M		M	M
Spelunking (cave exploration)		M		M	M	M		M		M	M
Sport fishing	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y
Sport hunting		M[p]						M[p]			

Legend

Y normally encouraged in this zone
M may be encouraged in certain zones where deemed appropriate
blank not compatible with this zone; if now existing, a non conforming use to be phased out
M[a] may be encouraged if authentic to the historical zone
M[p] may be permitted if supported in management plan

Les options de gestion prévisionnelle tiennent compte des aspects suivants :

i. les répercussions négatives et les avantages potentiels pour les attraits du parc, ses activités récréatives et la sécurité de ses visiteurs, outre les effets socio-économiques à l'échelle locale;

ii. les politiques et les directives conformes aux documents *Politiques de planification et de gestion – Parcs provinciaux de l'Ontario* (1992) et *Stratégie en matière d'aménagement du Patrimoine vital de l'Ontario* (1999);

iii. la faisabilité des projets, relativement à l'analyse de marché, aux caractéristiques des ressources, ainsi qu'aux coûts sous-tendant la gestion, le développement et l'exploitation du parc.

2.0 Options de gestion

La présente analyse des options de gestion aborde divers aspects, notamment le zonage des parcs, ainsi que les niveaux de protection et de récréation appropriés. Grâce à ces options, les lecteurs pourront évaluer des idées et des préoccupations diverses quant aux possibilités d'orientation de la gestion des parcs. Nous encourageons les lecteurs à étudier les options présentées en réponse à une série de questions sur la gestion des parcs, en se rappelant que chacune de ces options peut influencer d'autres décisions administratives. Le zonage, par exemple, prévoit certains niveaux de protection et autorise certains usages récréationnels prédéterminés. En conséquence, les lecteurs peuvent contribuer à l'analyse des diverses orientations administratives, en transmettant leurs idées et en suggérant d'autres options de gestion.

2.1 Options de gestion du parc provincial Michipicoten Post

1. Devrait-on améliorer et entretenir la voie d'accès au parc et le stationnement de la plage Driftwood ?

À l'heure actuelle, la voie d'accès au parc provincial Michipicoten Post exige des travaux de réfection et un entretien constant. Elle s'étend sur environ deux kilomètres, à l'ouest de la Transcanadienne (autoroute 17), jusqu'au stationnement de la plage Driftwood. Cette voie ne fait l'objet d'aucune réglementation comme élément du parc. Elle donne accès au parc et à des propriétés foncières privées. Constituée de sable et de gravier, la voie d'accès est susceptible de dégradation, puisqu'elle n'est pas entretenue en hiver.

Option A
Améliorer et entretenir le stationnement de la plage Driftwood et la voie d'accès au parc
En vertu de cette option, le stationnement de la plage Driftwood et la voie d'accès au parc seraient améliorés et entretenus. La plage Driftwood est un espace de récréation populaire auprès des visiteurs du parc. Cette option implique un niveau d'entretien élevé de la voie d'accès, du stationnement de la plage Driftwood et de la plage elle-même. Le stationnement pourrait également servir de point de départ à un sentier d'interprétation vers le site historique du poste de traite. En cas de travaux d'amélioration de la voie d'accès, il est recommandé d'appliquer les mesures appropriées pour restreindre l'accès des véhicules routiers à la plage Driftwood et à la forêt littorale. L'exploitation décrite dans le cadre de cette option est autorisée dans les zones d'accès et de développement. L'entretien de la voie d'accès au stationnement de la plage Driftwood correspond à l'option de zonage A1 (figure 2).

Option B
Ne pas améliorer ni entretenir le stationnement de la plage Driftwood et la voie d'accès au parc
À l'heure actuelle, les conditions routières n'empêchent pas la fréquentation du parc. Cependant, l'option B ne préconise aucune amélioration à la voie d'accès, ni à l'aire de stationnement. Elle pourrait éventuellement nuire aux conditions routières. Le cas échéant, la signalisation devrait informer les visiteurs de l'absence d'entretien de la voie d'accès. Toutefois, cette voie demeurerait ouverte et les visiteurs du parc l'emprunteraient de leur propre gré.

2. Devrait-on aménager un stationnement près de l'autoroute 17 ?

Durant la saison hivernale, les visiteurs fréquentent le parc pour s'adonner au ski de fond et à la raquette. Ils garent leur véhicule le long de l'autoroute 17, vu l'absence d'entretien de la voie d'accès au parc. Toutefois, aucune étude n'a porté jusqu'à maintenant sur la pratique de la motoneige au sein du parc.

Option A

Aménager un stationnement près de l'autoroute 17

Un nouveau stationnement serait aménagé à l'extrémité est du parc. Le stationnement, alors adjacent à l'autoroute 17, se trouverait à une distance approximative de deux kilomètres par rapport à la plage Driftwood, zone la plus fréquentée du parc. Ce stationnement en permettrait l'accès toute l'année. De plus, un point d'accès aménagé à cet endroit garantirait la sécurité du stationnement durant les mois d'hiver. L'aménagement d'un stationnement adjacent à l'autoroute 17 est autorisé dans une zone d'accès ou de développement. L'aménagement de ce stationnement correspond à l'option de zonage A2 (figure 2).

Option B

Ne pas aménager de stationnement près de l'autoroute 17

L'aménagement d'une aire de stationnement n'est pas essentiel à une fréquentation constante du parc. Dans ce cas, le stationnement ne donnerait pas directement accès à la plage Driftwood, ni à l'ancien poste de traite.

3. Devrait-on établir un point d'accès officiellement reconnu sur le site historique du poste de traite ?

Le parc provincial Michipicoten Post a été institué parc historique afin de protéger et de promouvoir ses caractéristiques et ses attraits importants. À l'heure actuelle, aucune installation ne favorise l'éducation des visiteurs ni l'interprétation patrimoniale au sein du parc.

Option A

Établir un point d'accès officiellement reconnu au site historique du poste de traite

Certains visiteurs accèdent au site de l'ancien poste de traite par la rivière Michipicoten. Outre l'accès par véhicule, cette option de rechange permettrait l'accès direct à l'ancien poste de traite. Cependant, le site ne comporte aucune installation; aucune forme de renseignement ne permet d'identifier le parc ni de définir ses attraits.

Durant son occupation du poste de traite, la Compagnie de la Baie d'Hudson a installé un débarcadère le long de la rivière Michipicoten. En fait, la rivière et le débarcadère assuraient uniquement l'accès à l'ancien poste de traite. Par conséquent, un débarcadère améliorerait l'accès et la sécurité des visiteurs, tout en atténuant l'érosion le long des berges. De plus, la voie d'eau longeant la limite nord du poste est étroite et peu profonde. Les canoës et les kayaks, ainsi que les autres embarcations personnelles et non motorisées y naviguent aisément. Cependant, les embarcations à moteur doivent être pilotées avec précaution.

L'aménagement d'un débarcadère relié à l'ancien poste de traite (conformément à la description précédente) serait autorisé dans des zones historiques, d'accès ou de développement. L'établissement d'un point d'accès officiellement reconnu à l'ancien poste de traite correspondrait aux options de zonage A3 et H2 (figure 2).

Option B

Ne pas établir de point d'accès officiellement reconnu au site historique du poste de traite

L'aménagement d'un débarcadère et l'accroissement du niveau d'activité à l'ancien poste de traite pourraient causer une dégradation inutile du site historique. Le pillage du site représente un autre objet de préoccupation administrative.

La signalisation permettrait aux visiteurs de les informer de la présence du parc provincial. Les renseignements fournis devraient comprendre les règles et règlements du parc.

4. Devrait-on aménager un kiosque d'information dans le parc ?

Le parc provincial Michipicoten Post a été institué parc historique afin de promouvoir la protection et l'interprétation des attraits et des caractéristiques inhérents à la présence autochtone, à l'exploration européenne et au commerce de la fourrure. À l'heure actuelle, le parc ne comporte aucune installation visant l'éducation des visiteurs ou l'interprétation du site historique.

Option A

Aménager un kiosque d'information dans le parc

En vertu de cette option, un kiosque d'information serait aménagé à un ou plusieurs points d'accès du parc. Le kiosque présenterait des panneaux d'information sur la fréquentation traditionnelle de la partie est du lac Supérieur par les peuples autochtones, sur l'exploration de l'intérieur du Canada par les Européens, ainsi que sur le commerce de la fourrure, l'importance du poste de traite de Michipicoten et sur d'autres thèmes connexes. L'aménagement d'un sentier d'interprétation pourrait compléter celui du kiosque, grâce à des panneaux d'information additionnels. Ce sentier pourrait relier le site

historique du poste de traite, la plage Driftwood, ainsi qu'un ou plusieurs points d'accès.

L'aménagement d'un kiosque d'information (et d'un sentier d'interprétation) est autorisé dans les zones historiques, d'accès ou de développement. L'aménagement de sentiers d'interprétation est également autorisé dans chacune de ces zones. La construction d'un kiosque d'information aurait lieu dans une ou plusieurs des zones d'accès proposées (A1 et A2), ou encore dans la zone historique proposée, qui englobe l'ancien poste de traite (figure 2).

Option B
Ne pas aménager de kiosque d'information dans le parc
Des renseignements plus précis à l'entrée du parc, de même qu'une information enrichie sur ses caractéristiques et ses attraits historiques sensibiliseraient davantage les visiteurs à cet aspect important du patrimoine culturel de l'Ontario. Cependant, la présence d'un kiosque d'information pourrait élever le niveau de perturbation du site historique. Néanmoins, le kiosque d'information et le sentier d'interprétation pourraient contribuer à l'achalandage accru des visiteurs et à une meilleure valorisation des attraits et des caractéristiques du parc. Par contre, le pillage constituerait également un objet de préoccupation administrative, dans ce cas.

En conséquence, les équipements de présentation du parc pourraient être aménagés ailleurs et promouvoir l'activité touristique dans les entreprises locales. La marina municipale Harry McCluskie, établie à environ 40 mètres de l'ancien poste de traite, de l'autre côté de la rivière Michipicoten, constitue un bon exemple à cet égard. Elle comporte un édifice sous-exploité, où l'on pourrait offrir des services d'information adéquats aux visiteurs, tout en contrôlant l'accès par voie d'eau à la rivière Michipicoten, au site de l'ancien poste de traite, ou encore à la plage Driftwood. De plus, la marina comporte des terrains de pique-nique, notamment un pavillon couvert, qui sont également sous-exploités.

5. Devrait-on aménager des terrains de camping accessibles par voie navigable ?

Le kayak et le canoë augmentent en popularité sur le lac Supérieur et la rivière Michipicoten. La baie Michipicoten offre cependant des possibilités de camping limitées sur ses rivages. Pourtant, les pagayeurs entreprennent et terminent souvent leur voyage dans cette région. À ces occasions, bon nombre des pagayeurs sillonnant le lac Supérieur cherchent un endroit où camper.

Option A
Le camping accessible par voie navigable serait autorisé
La navigation de plaisance le long du littoral du lac Supérieur fait l'objet d'un intérêt grandissant. En conséquence, des terrains de camping accessibles par voie navigable deviendraient une destination et une halte nouvelles pour les voyageurs parcourant le lac Supérieur et la rivière Michipicoten. Le parc pourrait accueillir environ trois terrains de camping accessibles par voie navigable, à l'extrémité sud de la plage Driftwood. Les terrains de camping seraient aménagés sur les terres intérieures, à une courte distance de la plage, et abrités par la zone forestière du parc. Cette option exigerait l'aménagement et l'entretien constant des terrains de camping. Le camping accessible par voie navigable est autorisé dans les zones d'accès et de développement. Cette option de gestion correspond à l'option de zonage A4 (figure 2).

Option B
Le camping accessible par voie navigable serait interdit
Aucun terrain de camping ne serait aménagé, et le parc n'offrirait aucune possibilité de camping accessible par voie navigable. Les installations aménagées dans le parc concurrenceraient celles des entreprises locales, qui tirent leurs profits des services de nuitée proposés aux visiteurs.

6. Quelles zones devrait-on désigner dans le parc provincial Michipicoten Post ?

Le parc provincial Michipicoten Post a été classé parc historique dans le but d'assurer la protection et la promotion de ses attraits et caractéristiques culturels. Le zonage orienterait adéquatement la gestion de l'exploitation du parc, tout en reflétant l'importance de son potentiel récréatif et patrimonial. Les parcs provinciaux historiques permettent la désignation de cinq types de zone (tableau 1). Jusqu'à aujourd'hui, cependant, le parc n'a fait l'objet d'aucun zonage.

Les activités récréatives autorisées diffèrent d'une zone à l'autre. À ce sujet, il est recommandé aux lecteurs de se reporter au tableau des activités autorisées (tableau 2) au moment d'examiner les options de zonage. Pour plus de précision, une carte (figure 2) illustre ces options. Elle permettra aux lecteurs de comparer les zones entre elles et de les visualiser dans le contexte global du parc. Ainsi, les options de zonage proposées pour le

parc provincial Michipicoten Post comprennent les zones historiques, d'accès et d'environnement naturel.

Zones historiques (H)
Aménagées dans les parcs historiques, ces zones favorisent la pratique d'activités récréatives diverses, notamment le canoë et le kayak, la randonnée pédestre, l'interprétation patrimoniale autoguidée, l'interprétation et l'observation de la nature, le ski de fond, la raquette et la pêche sportive. La circulation de motoneiges et de véhicules tout-terrain, le camping et le vélo de montagne pourraient être interdits dans cette zone. Deux zones historiques potentielles ont été identifiées dans le parc provincial Michipicoten Post.

H1 – Territoire non désigné au sein du parc
Les terres du parc recèlent un long passé d'habitation et d'exploitation autochtone et européenne. Ainsi, il est impossible de restreindre l'importance historique du parc à une zone en particulier. Bien que ces activités aient eu lieu, dans leur vaste majorité, le long de la rivière Michipicoten, d'autres activités exercées en périphérie procuraient les ressources nécessaires à la survie de leurs habitants. Par conséquent, les terres n'ayant fait l'objet d'aucune identification particulière seraient désignées zone historique. Cette zone exclurait l'ensemble des zones d'accès et des zones exigeant une gestion plus spécifique. Elle permettrait l'aménagement de kiosques d'information et de sentiers d'interprétation.

H2 – Poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson
L'ancien poste de traite serait désigné zone historique. Cette zone favoriserait une gestion plus spécifique de l'ancien poste de traite. Elle permettrait l'aménagement d'un kiosque d'information, d'un débarcadère et d'un sentier d'interprétation.

Zones d'accès (A)
En plus d'une route de gravier reliée à la Transcanadienne, le lac Supérieur et la rivière Michipicoten permettent d'accéder au parc, à l'heure actuelle. Cependant, la voie d'accès n'est pas entretenue. L'absence d'entretien n'empêche pas la pratique d'activités récréatives dans le parc, mais elle oblige les visiteurs à garer leur véhicule le long de l'autoroute 17, en hiver. À cet égard, quatre zones d'accès potentiel ont été identifiées.

A1 – Stationnement de la plage Driftwood
Cette zone engloberait le stationnement de la plage Driftwood et une aire de dimensions restreintes, réservée à l'aménagement potentiel d'un kiosque d'information. L'exercice de cette option dépendrait de l'amélioration et de l'entretien de la voie d'accès au parc. La zone permettrait d'améliorer le stationnement et d'aménager un kiosque d'information. Elle fournirait un point d'accès à la plage Driftwood et à l'ancien poste de traite, par l'aménagement d'un sentier d'interprétation. Grâce à cette zone d'accès, les visiteurs circulant sur la route prendraient assurément connaissance du parc et de ses attraits.

A2 – Entrée du parc adjacente à l'autoroute 17
Cette zone d'accès serait située à l'entrée du parc, à une distance approximative de deux kilomètres par rapport à la plage Driftwood. Cette zone permettrait d'aménager un stationnement adjacent à l'autoroute 17, à l'extrémité est du parc. L'aire faciliterait l'accès au stationnement durant la saison hivernale. Grâce à cette zone d'accès, les visiteurs circulant sur la route prendraient assurément connaissance du parc et de ses attraits.

A3 – Chenal de l'ancien poste de traite
Cette zone engloberait la voie d'eau peu profonde qui longe la frontière nord de l'ancien poste de traite. L'exercice de cette option permettrait de maintenir l'accès direct au site historique par les visiteurs du parc, à partir de la rivière Michipicoten. De plus, cette zone d'accès favoriserait la construction d'un quai flottant (et d'un kiosque d'information), ainsi que l'accès au débarcadère par embarcation à moteur ou non motorisée. Grâce à cette zone d'accès, les visiteurs sillonnant la rivière prendraient connaissance du parc et de ses attraits.

A4 – Extrémité sud de la plage Driftwood et de la forêt littorale
Cette zone d'accès serait établie à l'extrémité sud de la plage Driftwood et de la forêt littorale. Elle permettrait le camping accessible par voie navigable et l'aménagement des terrains de camping nécessaires.

Zones d'environnement naturel (EN)
Une zone potentielle d'environnement naturel a été identifiée.

EN1 – Lac Supérieur
Cette zone engloberait les eaux du lac Supérieur, et ce, sur une distance maximale de 200 mètres par rapport à la plage Driftwood et aux îles voisinant l'extrémité sud de la plage. Les eaux du

lac Supérieur facilitent l'accès à la plage Driftwood, entre autres. Les activités permises dans cette zone équivaudraient à celles autorisées par la loi régissant les eaux canadiennes du lac Supérieur (à l'égard de la pêche, de la navigation de plaisance, etc.).

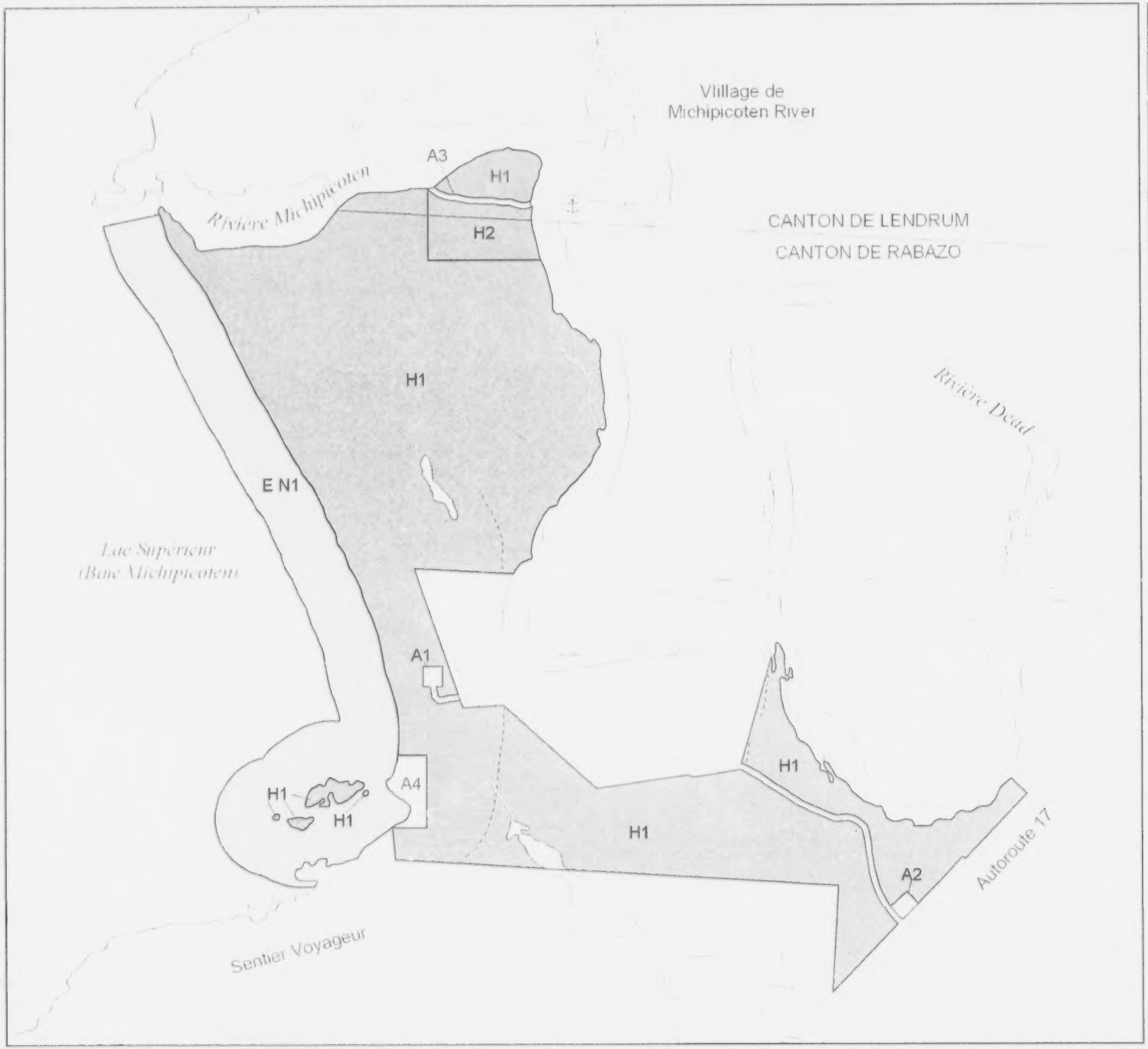

Figure 2 - Zonage

Légende

- Zone d'environnement naturel
- Zone historique
- Zone d'accès
- Eau
- Rivière ou ruisseau
- Route
- Route tertiaire ou sentier
- Frontière du canton
- Marina municipale Harry McCluskie

N

200 0 200 400 Metres

Projection : UTM Zone17 NAD83

SOURCE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Données provenant du Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario (NRVIS) compilées à une échelle de 1:20 000.

La présente carte est conçue à titre d'illustration seulement. Il est recommandé de ne pas la considérer comme un indicateur de routes, ni comme un indicateur d'emplacement d'entités géographiques, ni comme un guide de navigation précis. La présente carte peut comporter des erreurs ou des omissions cartographiques.

Carte réalisée par
Parcs Ontario, région du Nord-Est
Ministère des Ressources naturelles
3 mai 2004

© 2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Ontario

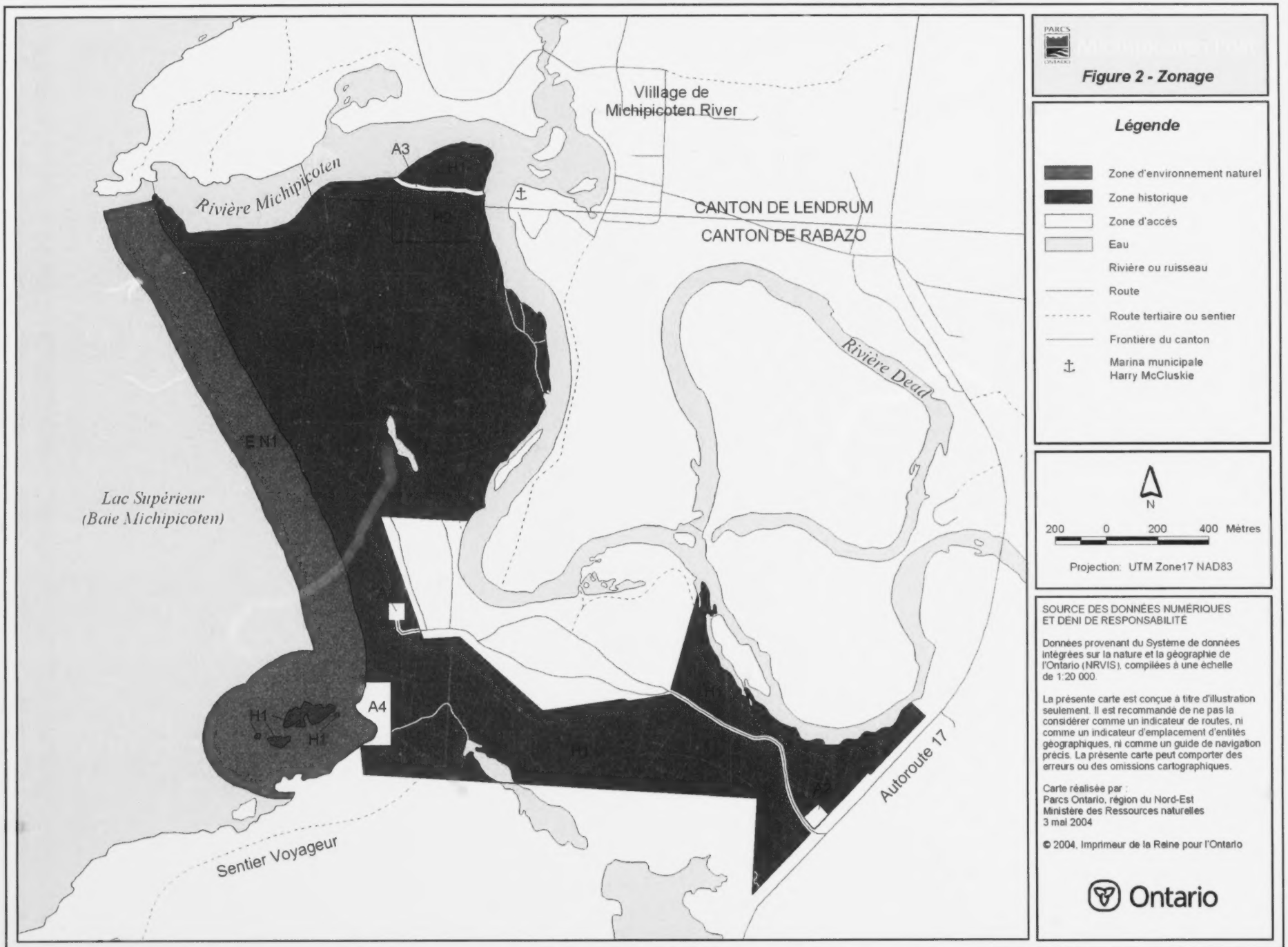

PARCS ONTARIO

Figure 2 - Zonage

Légende

- Zone d'environnement naturel
- Zone historique
- Zone d'accès
- Eau
- Rivière ou ruisseau
- Route
- Route tertiaire ou sentier
- Frontière du canton
- Marina municipale Harry McCluskie

N

200 0 200 400 Mètres

Projection: UTM Zone17 NAD83

SOURCE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET DENI DE RESPONSABILITÉ

Données provenant du Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario (NRVIS), compilées à une échelle de 1:20 000.

La présente carte est conçue à titre d'illustration seulement. Il est recommandé de ne pas la considérer comme un indicateur de routes, ni comme un indicateur d'emplacement d'entités géographiques, ni comme un guide de navigation précis. La présente carte peut comporter des erreurs ou des omissions cartographiques.

Carte réalisée par :
Parcs Ontario, région du Nord-Est
Ministère des Ressources naturelles
3 mai 2004

© 2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Ontario

2.2 Options de gestion du parc provincial Michipicoten Island

1. Devrait-on aménager un réseau de sentiers sur l'île Michipicoten ?

L'île Michipicoten couvre une superficie totale de 18 400 hectares. Son intrigante combinaison de paysages, de lacs, de communautés végétales et d'attraits culturels pourrait offrir d'innombrables possibilités d'aménagement de sentiers pédestres.

Option A
Aménager un réseau de sentiers sur l'île Michipicoten
L'aménagement d'un réseau sur l'île permettrait de réunir toutes les possibilités de sentiers au sein d'un même projet. Ainsi, toutes les options seraient prises en considération afin de minimiser les coûts et les ressources nécessaires à l'aménagement et à l'entretien des sentiers. Cette option préconise les expériences de grande qualité en région sauvage.

Les divers sentiers du parc favoriseraient les randonnées d'un jour et les excursions prolongées. Toutefois, l'aménagement d'un réseau étendu de sentiers exigerait la présence de campings rustiques.

Deux projets prévoient, respectivement, l'aménagement d'un sentier longeant le littoral et l'aménagement d'un sentier historique relié à l'ancienne mine Québec. Le premier longerait le littoral changeant de l'île. Le second relierait le havre Québec à l'ancien site de la mine Québec. Ce sentier historique longerait l'ancienne route de cette mine.

L'exercice de cette option exigerait plusieurs évaluations du site, afin d'identifier les emplacements propices à l'aménagement des sentiers et des campings rustiques. Les travaux d'aménagement n'affecteraient ni les propriétés foncières privées, ni les aires abritant des attraits importants mais vulnérables. De plus, les sentiers et les campings exigeraient un entretien constant.

Les sentiers de randonnée pédestre sont autorisés dans toutes les zones du parc. Cependant, le camping rustique est autorisé uniquement dans les zones sauvages.

Option B
N'aménager aucun réseau de sentiers sur l'île Michipicoten
À l'heure actuelle, le parc enregistre un faible niveau de fréquentation, qui ne garantit ni la création, ni l'entretien de sentiers. Néanmoins, l'augmentation des possibilités récréatives au sein du parc pourrait accroître sa fréquentation, tout en atténuant son caractère sauvage et isolé. En conséquence, l'aménagement de sentiers et d'autres terrains de camping ne s'avère pas nécessaire.

2. Devrait-on aménager un itinéraire de canoë dans le parc provincial Michipicoten Island ?

Le lac Supérieur et les lacs intérieurs de l'île Michipicoten offrent des possibilités récréatives diverses. À l'heure actuelle, les visiteurs du parc naviguent sur le lac Supérieur afin d'explorer les nombreuses îles et les nombreux rivages du parc. Cependant, les canoéistes visitent rarement les lacs intérieurs de l'île Michipicoten. En fait, aucun sentier de portage ni aucun itinéraire de canoë officiels n'y est établi pour le moment.

Option A
Aménager un itinéraire officiel de canoë dans le parc provincial Michipicoten Island
Un itinéraire de canoë couvrant la superficie du parc relierait les lacs intérieurs de l'île au lac Supérieur. Ce réseau permettrait d'alléger certaines des pressions exercées sur le littoral du lac Supérieur et favoriserait des expériences de grande qualité en région sauvage. En outre, un itinéraire de canoë contribuerait à minimiser les coûts et les ressources nécessaires à son aménagement et à son entretien.

À l'heure actuelle, les visiteurs du parc naviguent autour de l'île Michipicoten et de son camp pour parvenir à différentes destinations établies le long de ses rivages. Des propriétés foncières privées, ainsi que des habitats vulnérables et d'importance provinciale sont aménagés le long du littoral.

Grâce à un itinéraire officiel de canoë reliant les lacs intérieurs, les visiteurs du parc pourraient explorer les paysages intérieurs de l'île Michipicoten. L'itinéraire pourrait s'ouvrir sur un sentier de portage reliant le havre Québec au lac Channel. Il pourrait s'étendre jusqu'au lac Michi, à l'ouest, et englober le lac Cedar ainsi que plusieurs lacs aux dimensions plus restreintes. Qui plus est, cet itinéraire pourrait se prolonger davantage vers l'ouest, afin de rejoindre le lac Supérieur. Par ailleurs, le lac Coldwater représente une destination potentielle pour les canoéistes. On pourrait le considérer comme le prolongement de l'itinéraire de canoë, vers l'est.

Les rives des lacs intérieurs de l'île Michipicoten, outre les zones longeant les rivages du lac Supérieur, sont considérés comme présentant des attraits et des caractéristiques d'importance provinciale.

L'exercice de cette option exige plusieurs évaluation du site, afin d'identifier les emplacements propices à l'aménagement de campings rustiques et de sentiers de portage. Les travaux d'aménagement n'affecteraient ni les propriétés foncières privées, ni les aires abritant des attraits importants mais vulnérables. De plus, les sentiers et les campings exigeraient un entretien constant.

La pratique du canoë est autorisée dans toutes les zones, mais le camping sauvage est autorisé uniquement dans les zones d'environnement naturel et les zones sauvages.

Option B
N'aménager aucun itinéraire officiel de canoë dans le parc provincial Michipicoten Island
Les rives des lacs intérieurs sont considérées comme revêtant une importance provinciale. Elles doivent être protégées contre l'impact exercé par l'activité humaine. Actuellement, l'achalandage du parc ne garantit ni la création d'un itinéraire officiel de canoë, ni d'autres possibilités de pratiquer ce sport. L'augmentation du potentiel récréatif accroîtrait l'achalandage général du parc. Cependant, un achalandage accru atténuerait également l'impression d'isolement et de communion avec la nature éprouvée par les visiteurs, tout en intensifiant la dégradation des attraits du parc.

3. Devrait-on autoriser l'activité d'autres camps commerciaux secondaires dans le parc provincial Michipicoten Island ?

À l'heure actuelle, un seul camp commercial secondaire est établi sur les rives du lac Michi. Plusieurs autres lacs, notamment les lacs Channel et Cedar, permettraient éventuellement l'amerrissage des avions. En effet, cette activité liée au tourisme commercial est autorisée dans les zones d'environnement naturel.

Option A
Autoriser l'activité d'autres camps commerciaux secondaires
Sur l'île Michipicoten, certains lacs intérieurs pourraient faciliter l'expansion des camps commerciaux secondaires, qui se traduirait soit par l'agrandissement des installations actuelles, soit par la construction de nouveaux camps. La superficie des lacs Channel, Cedar, Coldwater, Triangle et Curtis suffit au pilotage sécuritaire des hydravions à flotteurs. Cependant, la réalisation d'une étude permettra de déterminer l'étendue et l'emplacement de ces activités autorisées sur les rives des lacs intérieurs. L'exploitation de camps commerciaux secondaires est autorisée dans les zones d'environnement naturel et dans les zones sauvages. L'amerrissage des avions est autorisé uniquement dans les zones d'environnement naturel, les zones d'accès et les zones de développement.

Option B
Interdire l'activité d'autres camps commerciaux secondaires
Bien que d'autres lacs intérieurs présentent un potentiel de pêche sportive, l'accroissement du trafic aérien en périphérie du parc ainsi que du nombre de visiteurs à l'intérieur de l'île pourrait menacer le caractère sauvage du parc. En conséquence, la construction de nouveaux camps commerciaux secondaires serait interdite sur les rives des lacs intérieurs.

4. Quelles zones devrait-on désigner au sein du parc provincial Michipicoten Island ?

Le parc n'a jamais fait l'objet d'aucun zonage. Toutefois, les parcs d'environnement naturel peuvent regrouper six zones (tableau 1). Le tableau 2 présente une liste des possibilités récréatives offertes par chaque zone. En fait, le zonage orientera la gestion du parc le plus adéquatement possible pour mieux refléter ses attraits importants et son potentiel récréatif. À ce titre, deux options sont proposées, mais leurs perspectives de gestion s'opposent. La première préconise une démarche de gestion protectrice, tandis que l'objectif de la seconde repose sur des bases récréationnelles. Chaque option est accompagnée d'une carte géographique. Grâce à ces cartes, les lecteurs pourront constater les compatibilités entre les différentes zones, dans le contexte global du parc.

Option A
L'objectif de cette option reposerait sur des bases récréationnelles. La figure 3 présente une carte géographique d'accompagnement à ce sujet.

Zones d'environnement naturel (EN)
Une zone potentielle d'environnement naturel a été identifiée.

EN1 – Île Michipicoten et îles environnantes
Dans un parc d'environnement naturel, tout territoire n'ayant fait l'objet d'aucune désignation serait désigné zone d'environnement naturel. Dans cette catégorie de zonage, toutes les possibilités récréatives offertes par le parc sont autorisées. À titre de précision, les zones d'environnement naturel permettent la pratique d'activités récréatives non observées sur l'île Michipicoten, notamment la motoneige et le vélo de montagne. Comme ces activités s'avèrent improbables, et qu'elles pourraient nuire aux attraits et aux caractéristiques naturels, cette zone ne les favoriserait pas.

Zones d'accès (A)
L'accès au parc dépend grandement des conditions météorologiques prévalant sur le lac Supérieur. Ces conditions, particulièrement dynamiques, peuvent changer de façon draconienne en l'espace d'une heure. En conséquence, il importe d'aménager un ou plusieurs points d'accès comportant des installations de camping rudimentaires et protégeant les visiteurs contre les tempêtes. À ce titre, la désignation d'un ou de plusieurs terrains de camping minimiserait l'impact exercé par les visiteurs sur les propriétés foncières privées, ainsi que sur les paysages et les attraits importants mais vulnérables du parc. Par ailleurs, les points d'accès populaires au parc sont établis sur des propriétés foncières privées, ou sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral. Les possibilités d'aménagement de nouveaux points d'accès feront l'objet des études exigées, dès l'obtention du financement nécessaire et la désignation des zones appropriées. À ce titre, une zone d'accès potentiel a été identifiée.

A1 – Lac Supérieur
Dans le lac Supérieur, cette zone engloberait les eaux s'étendant sur une distance de deux kilomètres et demi (2,5 kilomètres) par rapport à l'île Michipicoten. Les eaux du lac Supérieur permettent aux visiteurs d'explorer les îles et les rivages divers du parc, et d'y accéder. Les activités permises dans cette zone équivaudraient à celles autorisées par la loi régissant les eaux canadiennes du lac Supérieur (à l'égard de la pêche, de la navigation de plaisance, etc.).

Zones de développement (D)
Le parc provincial Michipicoten Island ne renfermerait aucune zone de développement. Toutefois, l'aménagement d'installations d'orientation, d'interprétation et d'éducation serait autorisé dans les zones historiques et d'accès. Le cas échéant, l'aménagement d'un terrain de camping serait autorisé dans une zone d'accès. Cependant, les zones de développement sont jugées inadaptées à ce parc.

Zones historiques (H)
Cette option ne préconiserait la désignation d'aucune zone historique.

Zones de réserve naturelle (RN)
Le parc abrite divers attraits importants. (Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la *Documentation de base sur Michipicoten Post et Michipicoten Island*.) Des espèces d'importance provinciale et régionale sont réparties sur l'ensemble de l'île, y compris dans des aires reconnues pour leur attrait récréatif. Conformément aux recommandations formulées par les relevés spécialisés en sciences biologiques, les vastes aires de patrimoine naturel identifiées sur l'île doivent être classées zones de réserve naturelle. À ce titre, quatre zones potentielles de réserve naturelle ont été identifiées.

RN1 – Forêt intérieure d'érables à sucre
Cette zone protégerait une portion représentative des forêts d'érables à sucre ainsi que des rivages des lacs intérieur, caractéristiques d'importance provinciale. Cependant, l'amerrissage d'avions, la circulation d'embarcations à moteur, ainsi que le camping rustique sont des activités interdites dans les zones de réserve naturelle.

RN2 – Lacs intérieurs de l'île Michipicoten
Certains lacs intérieurs seraient désignés zones de réserve naturelle, bien qu'ils s'avèrent difficiles d'accès. Les rives des lacs intérieurs sont considérées comme des caractéristiques d'importance provinciale et recevraient une protection adéquate à cet égard. L'amerrissage d'avions, la circulation d'embarcations à moteur, ainsi que le camping rustique sont des activités interdites dans les zones de réserve naturelle.

RN3 – Complexe marécageux du havre Québec
Cette zone protégerait le complexe marécageux s'étendant vers l'est, à partir du havre Québec.

RN4 – Plages de sable et complexe de paléoplages
Cette zone protégerait plusieurs attraits importants identifiés le long du littoral de l'île Michipicoten. Les plages de sable représentent des destinations récréatives populaires pour les visiteurs du parc.

Cependant, le camping sauvage, le camping accessible par voie navigable et le camping

accessible par sentier pédestre sont interdits dans les zones de réserve naturelle.

Option B
Cette option repose davantage sur un objectif de gestion protectrice. À ce sujet, la figure 4 présente une carte géographique d'accompagnement.

Zones d'environnement naturel (EN)
Deux zones potentielles d'environnement naturel ont été identifiées.

EN1 – Lac Michi et lac Picoten
Cette zone diffère de celle présentée dans le cadre de l'*option A*, puisqu'elle ne couvre pas la majoritairement la superficie de l'île. En fait, l'exercice de cette option permettrait d'englober le lac Michi et le lac Picoten. L'option favoriserait également l'amerrissage d'avions et la circulation d'embarcations à moteur sur les deux lacs intérieurs.

EN2 – Lac Supérieur
Cette zone d'environnement naturel remplace la zone d'accès **A1** présentée dans le cadre de *l'option A*. Les activités permises dans cette zone équivaudraient à celles autorisées par la loi régissant les eaux canadiennes du lac Supérieur (à l'égard de la pêche, de la navigation de plaisance, etc.).

Différant de la zone d'accès **A1**, cette zone d'environnement naturel ne permettrait pas l'aménagement d'un nouveau débarcadère. Elle favoriserait plutôt le remplacement et l'amélioration des structures actuelles.

Zones sauvages (S)
Une zone sauvage potentielle serait identifiée.

S1 – Île Michipicoten et îles environnantes
Cette zone remplacerait la zone d'environnement naturel présentée dans le cadre de l'*option A*. Elle engloberait tous les territoires désignés d'après les autres catégories de zonage. En fait, ces zones représentent adéquatement le caractère sauvage des parcs. Le camping rustique, le camping accessible par voie navigable et le camping accessible par sentier pédestre sont autorisés dans les zones sauvages. À l'opposé, l'amerrissage d'avions et la circulation des embarcations à moteur sont interdits dans cette zone.

Zones d'accès (A)
L'accès au parc dépend grandement des conditions météorologiques prévalant sur le lac Supérieur. Ces conditions, particulièrement dynamiques, peuvent changer de façon draconienne en l'espace d'une heure. En conséquence, il importe d'aménager un ou plusieurs points d'accès comportant des installations de camping rudimentaires et protégeant les visiteurs contre les tempêtes. À ce titre, la désignation d'un ou de plusieurs terrains de camping minimiserait l'impact exercé par les visiteurs sur les propriétés foncières privées, ainsi que sur les paysages et les attraits importants mais vulnérables du parc. Par ailleurs, les points d'accès populaires au parc sont établis sur des propriétés foncières privées, ou sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral. Les possibilités d'aménagement de nouveaux points d'accès feront l'objet des études exigées, dès l'obtention du financement nécessaire et la désignation des zones appropriées. Aucune des zones d'accès identifiées par l'intermédiaire de l'*option A* ne figure dans le cas présent.

Zones de développement (D)
Le parc provincial Michipicoten Island ne comporterait aucune zone de développement. Toutefois, l'aménagement d'installations d'orientation, d'interprétation et d'éducation serait autorisé dans les zones historiques et d'accès. Le cas échéant, l'aménagement d'un terrain de camping serait autorisé dans une zone d'accès. Cependant, les zones de développement sont jugées inadaptées à ce parc.

Zones historiques (H)
Une zone historique potentielle serait identifiée.

H1 – Site de la mine Québec
Cette zone engloberait l'ancien site de la mine Québec. Ce site enregistre le record de longévité en matière d'exploitation minière sur l'île. Il a permis de subvenir aux besoins d'une collectivité de mineurs, dont la population est passée de 150 à 200 habitants durant sa période la plus florissante, au début des années 1880 (Whyte, 2001). Le camping sauvage et la spéléologie sont interdits dans les zones historiques.

Zones de réserve naturelle (RN)
Le parc présente divers attraits importants. (Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la *Documentation de base sur Michipicoten Post et Michipicoten Island*.) Des espèces d'importance provinciale et régionale sont réparties dans l'ensemble de l'île, y compris dans des aires reconnues pour leur attrait récréatif. Conformément aux recommandations formulées par les relevés spécialisés en sciences biologiques, les vastes aires de patrimoine naturel identifiées sur l'île doivent être classées zones de réserve naturelle. À ce titre, quatre zones

potentielles de réserve naturelle ont été identifiées.

RN1 – Forêt intérieure d'érables à sucre
Cette zone constituerait une version prolongée de la **RN1** présentée dans le cadre de l'*option A*. Elle s'étendrait jusqu'à la rive nord de l'île, ainsi qu'entre les lacs Cedar et Picoten. En outre, elle protégerait davantage de lacs intérieurs, de communautés littorales et de forêts d'érables à sucre répartis sur l'île, sans oublier une vaste section de l'escarpement nord caractérisant l'île. Le camping sauvage est une activité interdite dans les zones de réserve naturelle.

RN2 – Lacs intérieurs de l'île Michipicoten
Cette zone serait identique à la zone **RN2** présentée dans le cadre de l'*option A*.

RN3 – Complexe marécageux du havre Québec
Cette zone serait identique à la zone **RN3** présentée dans le cadre de l'*option A*.

RN4 – Plages de sable et complexe de paléoplages
Cette zone serait identique à la zone **RN4** présentée dans le cadre de l'*option A*.

5. Sécurité des visiteurs

Le site abandonné de la mine Québec exige une grande opération de nettoyage. Outre une infrastructure minière délabrée, du vieil équipement rouillé marque l'emplacement du site. Divers puits de mine sont répartis le long des rives ouest et nord de l'île. Ils menacent la sécurité des visiteurs qui explorent ces lieux. En conséquence, les puits de mine doivent être comblés ou fermés adéquatement. De plus, la signalisation doit avertir les visiteurs des dangers potentiels de ce site.

3.0 Votre invitation personnelle...

Étant donné l'intérêt que vous manifestez envers la gestion à long terme des parcs provinciaux Michipicoten Post et Michipicoten Island, nous vous invitons à prendre part à leur gestion prévisionnelle. Nous espérons que les présentes options de gestion vous ont permis de mieux comprendre les ressources et les possibilités d'exploitation de chaque parc, ainsi que les options décisionnelles concernant leur gestion. Nous serons heureux de recueillir les commentaires ou les suggestions que vous pourriez formuler quant au contenu du présent document. À cette fin, nous vous prions de consacrer quelques moments à remplir le formulaire de commentaire ci-joint, et de le renvoyer au bureau de la région du Nord-Est de Parcs Ontario.

Veuillez transmettre vos questions et commentaires d'après les coordonnées suivantes :

Mike Pym
Gestion prévisionnelle des parcs
Michipicoten Post et Michipicoten Island
Parcs Ontario
199, rue Larch, bureau 404
Sudbury (Ontario)
P3C 2A7
Tél : (705) 564-3165
Télécopieur : (705) 564-3171

PARCS ONTARIO

Michipicoten Island

Figure 3 - Option de zonage A

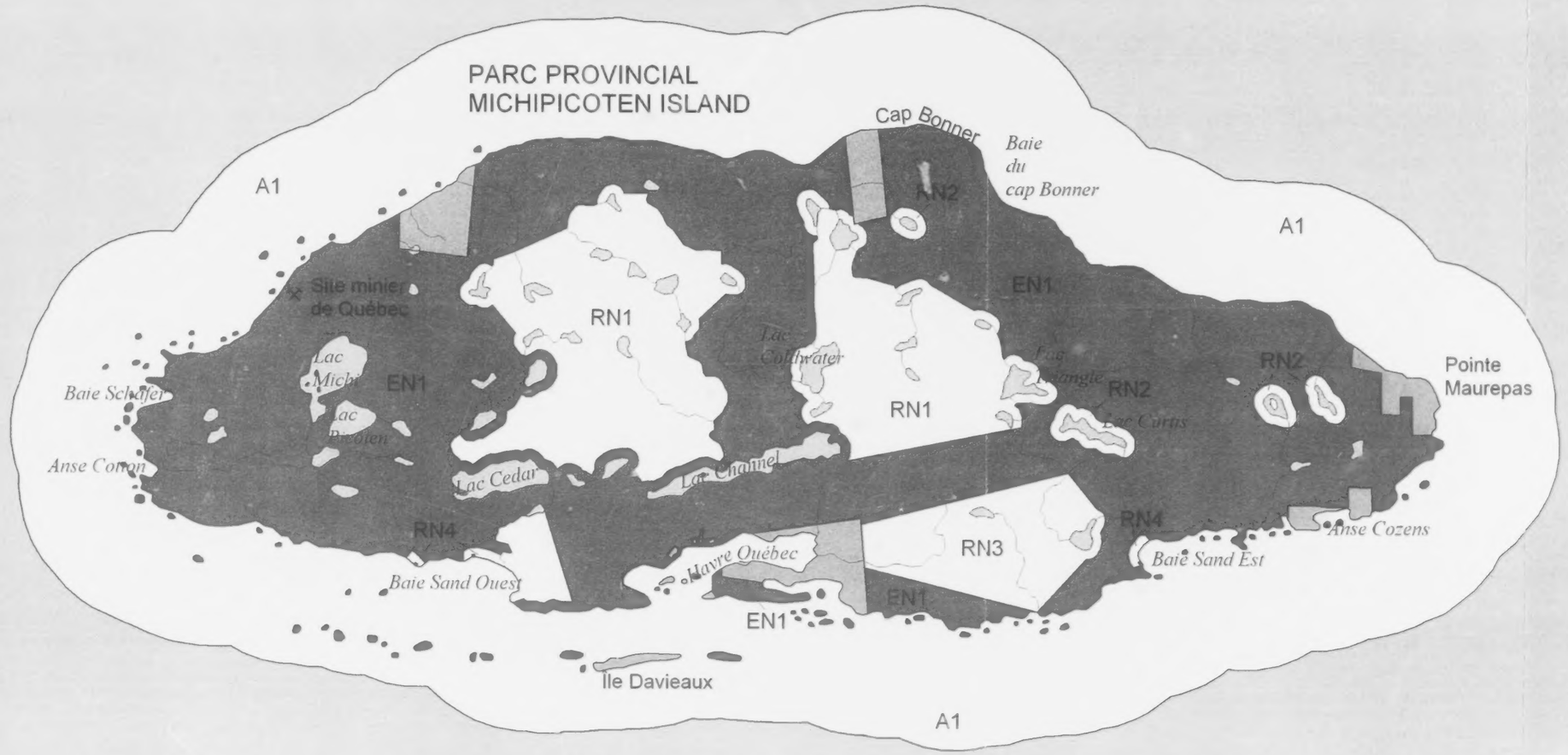

Légende

- Zone d'environnement naturel
- Zone de réserve naturelle
- Zone d'accès
- Espace non vert
- Eau
- Rivière ou ruisseau
- ⚒ Site minier abandonné

N

1 0 1 2 3 4 Kilomètres

Projection: UTM Zone17 NAD83

SOURCE DES DONNÉES NUMÉRIQUES
ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Données provenant du Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario (NRVIS), compilées à une échelle de 1:20 000.

La présente carte est conçue à titre d'illustration seulement. Il est recommandé de ne pas la considérer comme un indicateur de routes, ni comme un indicateur d'emplacement d'entités géographiques, ni comme un guide de navigation précis. La présente carte peut comporter des erreurs ou des omissions cartographiques.

Carte réalisée par :
Parcs Ontario, région du Nord-Est
Ministère des Ressources naturelles
3 mai 2004

© 2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Ontario

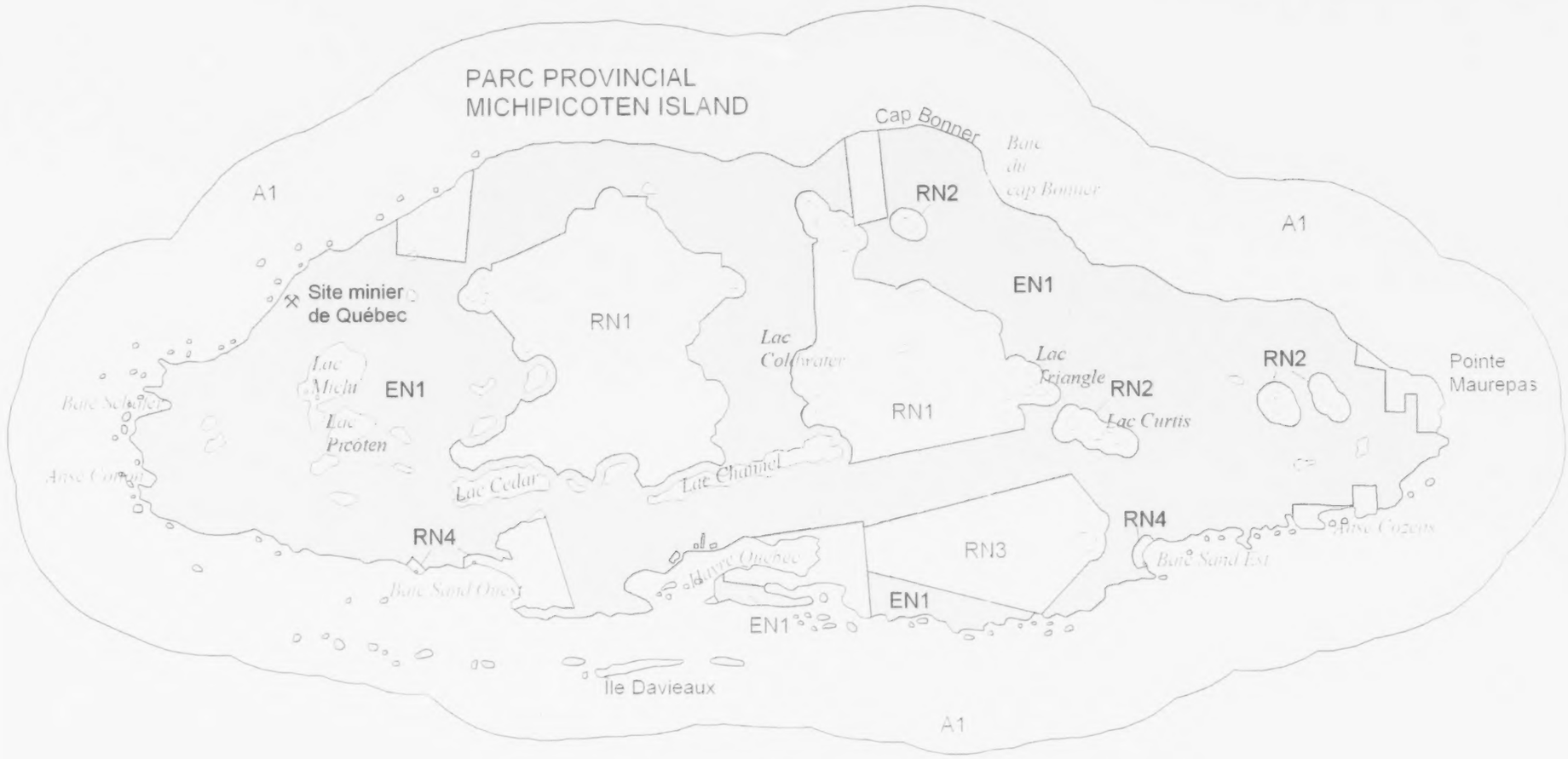

Figure 3 - Option de zonage A

Légende

- Zone d'environnement naturel
- Zone de réserve naturelle
- Zone d'acces
- Espace non vert
- Eau
- Rivière ou ruisseau
- Site minier abandonné

N

1 0 1 2 3 4 Kilomètres

Projection : UTM Zone17 NAD83

SOURCE DES DONNEES NUMERIQUES
ET DENI DE RESPONSABILITE

Données provenant du Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario (NRVIS), compilées à une échelle de 1:20 000.

La présente carte est conçue à titre d'illustration seulement. Il est recommandé de ne pas la considérer comme un indicateur de routes, ni comme un indicateur d'emplacement d'entités géographiques, ni comme un guide de navigation précis.
La présente carte peut comporter des erreurs ou des omissions cartographiques.

Carte réalisée par
Parcs Ontario, région du Nord-Est
Ministère des Ressources naturelles
3 mai 2004

© 2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Ontario

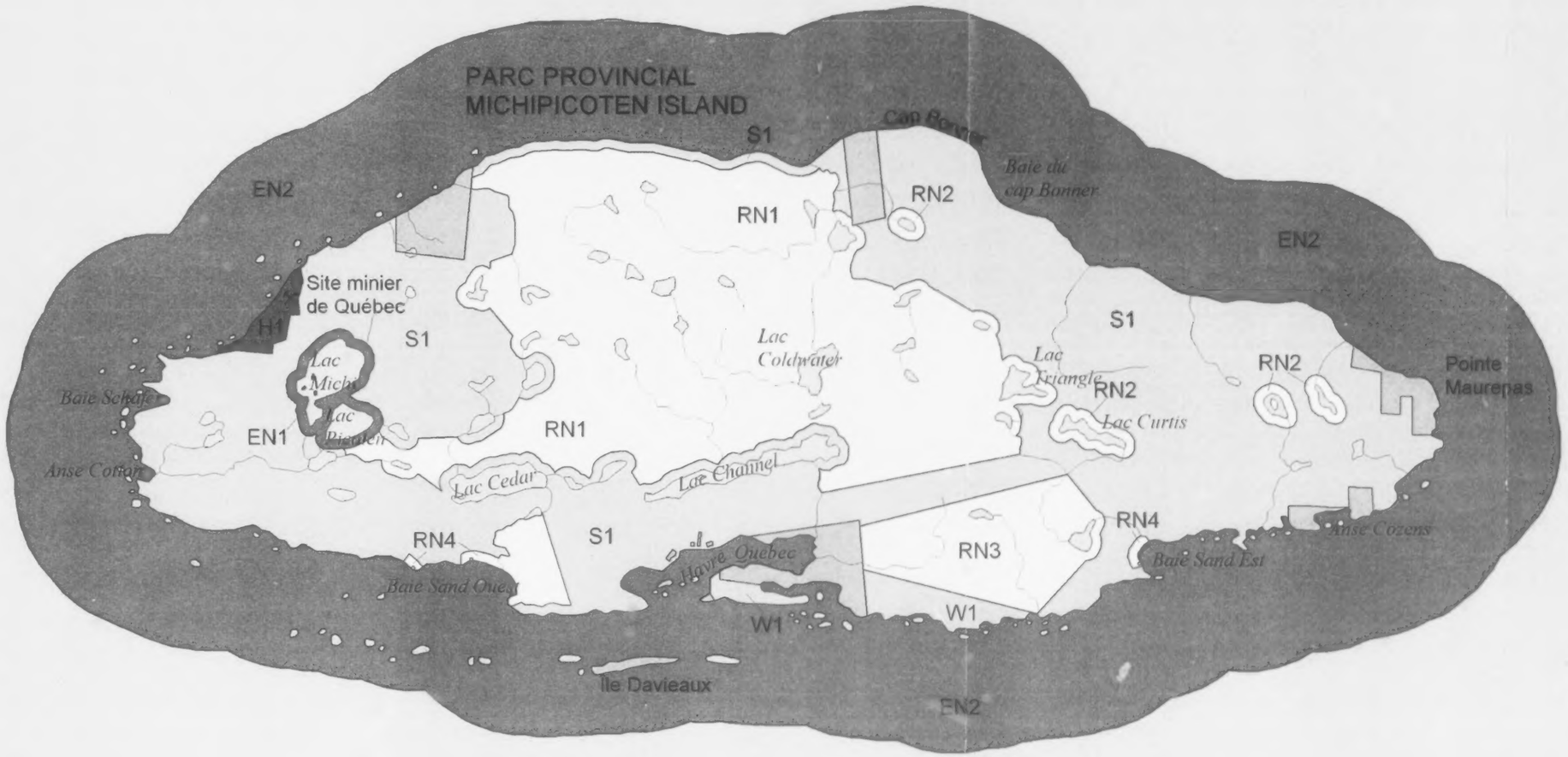

Lac Supérieur

PARCS ONTARIO

Michipicoten Island

Figure 4 - Option de zonage B

Légende

- Zone d'environnement naturel
- Zone de réserve naturelle
- Zone historique
- Zone sauvage
- Zone d'accès
- Espace non vert
- Eau
- Rivière ou ruisseau
- Site minier abandonné

N

1 0 1 2 3 4 Kilomètres

Projection: UTM Zone17 NAD83

SOURCE DES DONNÉES NUMÉRIQUES
ET DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Données provenant du Système de données intégrées sur la nature et la géographie de l'Ontario (NRVIS), compilées à une échelle de 1:20 000.

La présente carte est conçue à titre d'illustration seulement. Il est recommandé de ne pas la considérer comme un indicateur de routes, ni comme un indicateur d'emplacement d'entités géographiques, ni comme un guide de navigation précis. La présente carte peut comporter des erreurs ou des omissions cartographiques.

Carte réalisée par :
Parcs Ontario, région du Nord-Est
Ministère des Ressources naturelles
3 mai 2004

© 2004, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Ontario

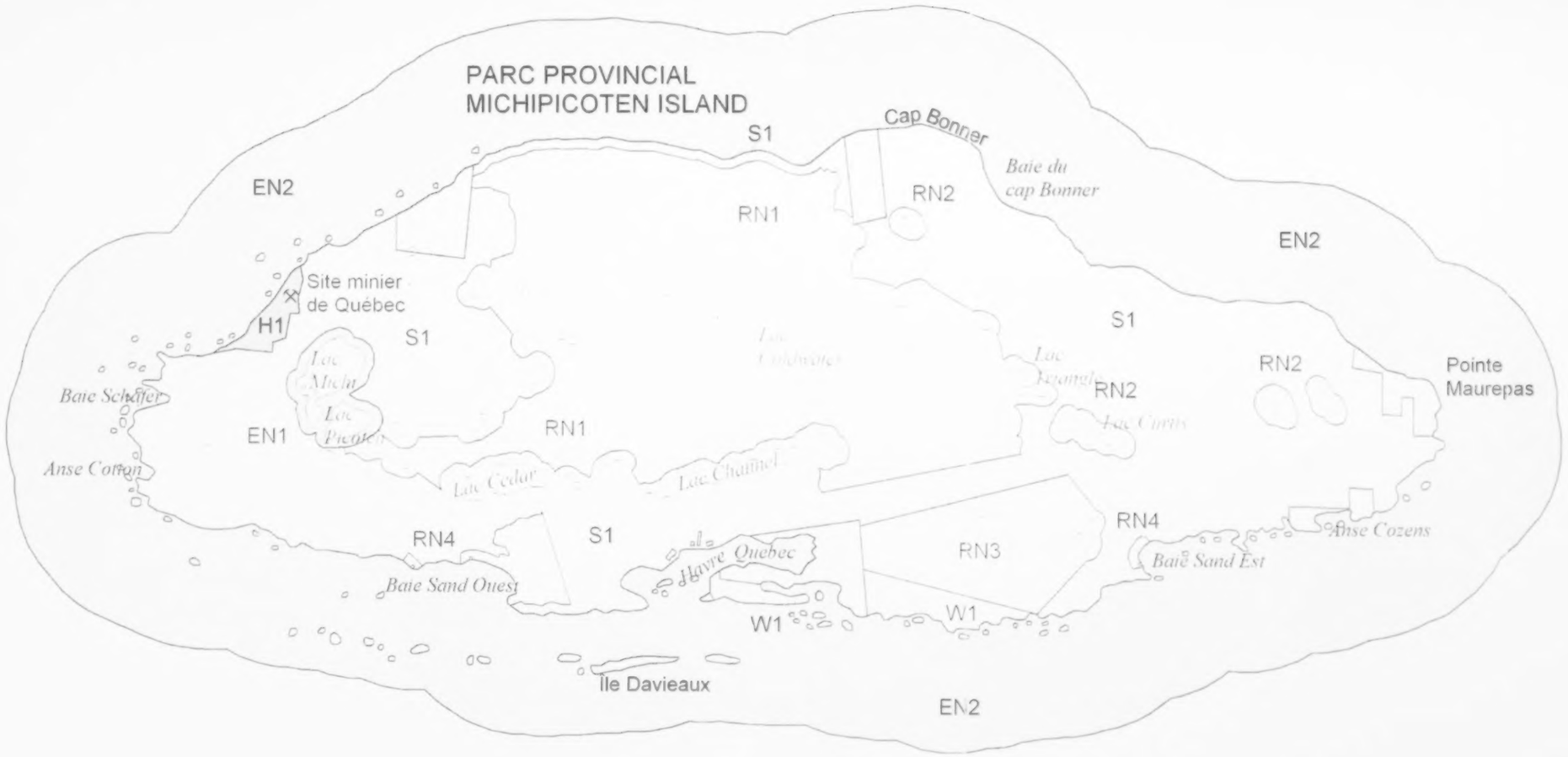

Figure 4 - Option de zonage B

Légende

- Zone d'environnement naturel
- Zone de réserve naturelle
- Zone historique
- Zone sauvage
- Zone d'acces
- Espace non vert
- Eau
- Rivière ou ruisseau
- Site minier abandonne

N

1 0 1 2 3 4 Kilometres

Projection : UTM Zone17 NAD83

Ontario

Références

BEECHY, T.J. *A Preliminary Ecological Survey of the Michipicoten Wilderness Area*, Queen's Park (Toronto), ministère des Terres et des Forêts de l'Ontario, direction des parcs et des loisirs, 1971.

CONWAY, Thor. Note de service transmise par Thor Conway à Will Kershaw, MRNO, 1983.

DAWSON, K.C.A. *Relevé archéologique de la région de Michipicoten*, 1988.

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (MÉMR). *Atlas national du Canada*, 4e édition, 1973.

ENGELBERT, P. *Submerged Cultural Resources on Michipicoten Island: A Preliminary Study*, unité de conservation du patrimoine marin, 1987, direction générale du patrimoine, ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario, mars 1990.

FORMA, G. *Michipicoten Archaeology: Investigations at the Hudson's Bay Company Fur Trading Post*, ministère des Terres et des Forêts de l'Ontario, 1971.

GASPAROTTO, Marlon. Communication personnelle, directeur du projet et du développement économique, Première nation de Michipicoten, 2002, 2003.

HEDLIN MENZIES & ASSOCIATES LTD. *North Shore Lake Superior Recreation Study, Volume 1: Physical and Economic Studies*, Toronto (Ontario), 1974.

KERSHAW, Will. Communication personnelle, directeur principal de la gestion prévisionnelle, Parcs Ontario, région du Nord-Est, 2002, 2003.

MRNO. *District Land Use Guidelines (DLUG): Wawa*, 1983.

MRNO. Énoncé de gestion provisoire, parc provincial Michipicoten Island, 1986.

MRNO. Énoncé de gestion provisoire, parc provincial Michipicoten Post, 1986.

MRNO. *Ontario Provincial Parks: Planning and Management Policies*, 1992.

MRNO. *Ontario Provincial Parks Management Planning Manual*, 1994.

MRNO. *Ontario's Living Legacy Land Use Strategy*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999.

MRNO. *Ontario Provincial Park Policy as Amended by the Ontario's Living Legacy Land Use Strategy*, 2000.

MRNO. *The Great Lakes Heritage Coast, Charting the Course*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001.

MRNO. *Crown Land Use Atlas, Policy Report*, 2002.

MRNO. *Recreation Inventory Report: Michipicoten Island Provincial Park*, 2003.

MRNO. *Recreation Inventory Report: Michipicoten Post Provincial Park*, 2003.

THE ECONOMIC PLANNING GROUP OF CANADA et PROCTOR AND REDFERN GROUP. *Michipicoten Post Study: Final Report*, MRNO, juillet 1990.

THOMPSON, J.E. *Life Science and Human History Features of Michipicoten Post Provincial Park*, MRNO, 1994.

THOMPSON, J.E. *Park Notes: Michipicoten Post Provincial Park*, vol. 1, n° 1, MRNO, 1995.

Bureau de développement communautaire, canton de Michipicoten. *Township of Michipicoten: Community Profile*, Wawa (Ontario), corporation du canton de Michipicoten, 2002.

WELLS, David. Communication personnelle, Wawa (Ontario), Naturally Superior Adventures, 2002, 2003.

WHYTE, D.C. *An introduction to Michipicoten Island: Lake superior's Wild Heart*, Jackson's Point (Ontario), 2001.

51904-1
(0.04 k P.R., 26 07 04)
0-7794-6541-5